



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 juillet 2023  
Français  
Original : anglais

---

Soixante-dix-huitième session

## **Dispositions relatives aux réunions de haut niveau et au débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session**

**Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 18 au 26 septembre 2023**

**Note d'information à l'usage des délégations**



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	3
II. Procédures d'arrivée . . . . .	3
III. Disposition des places, calendriers, liste des orateurs et oratrices, déclarations et autres informations utiles. . . . .	4
IV. Réunion convoquée par le Secrétaire général . . . . .	14
V. Documentation et interprétation . . . . .	15
VI. Pouvoirs . . . . .	16
VII. Accréditation et dispositions régissant l'accès au Siège des États Membres, des États observateurs, des organisations intergouvernementales, des institutions spécialisées et des organisations apparentées . . . . .	17
VIII. Accueil . . . . .	20
IX. Séance d'information conjointe . . . . .	20
X. Dispositions relatives aux réunions . . . . .	20
XI. Cérémonie des traités de 2023 . . . . .	21
XII. Dispositions prises en matière de sécurité. . . . .	22
XIII. Dispositions d'accès et services pour les médias . . . . .	25
XIV. Appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence . . . . .	29
XV. Accès des représentants d'organisations non gouvernementales. . . . .	31
XVI. Services médicaux. . . . .	31
XVII. Relations avec le pays hôte. . . . .	32
XVIII. Renseignements complémentaires et séances de questions-réponses . . . . .	32
XIX. Durabilité . . . . .	33
XX. Accessibilité pour les personnes en situation de handicap . . . . .	34
XXI. Personnes à contacter concernant les dispositions relatives aux réunions de haut niveau	35

## I. Introduction

1. Le débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session se déroulera du mardi 19 au samedi 23 septembre et le mardi 26 septembre 2023.
2. Le forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale aura lieu les lundi 18 et mardi 19 septembre 2023, conformément aux résolutions [67/290](#) et [75/290 B](#). Il sera précédé du week-end d'action en faveur des objectifs de développement durable, organisé les samedi 16 et dimanche 17 septembre par le Secrétariat.
3. Le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement se tiendra le mercredi 20 septembre 2023, conformément à la résolution [69/313](#).
4. La réunion de haut niveau sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies se tiendra également le mercredi 20 septembre 2023, conformément à la résolution [77/275](#).
5. Le Sommet sur l'ambition climatique convoqué par le Secrétaire général se tiendra également le mercredi 20 septembre 2023.
6. La réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle aura lieu le jeudi 21 septembre 2023, conformément à la résolution [75/315](#).
7. La réunion ministérielle préparatoire du Sommet de l'avenir aura lieu également le jeudi 21 septembre 2023, conformément à la résolution [76/307](#) et à la décision [77/557](#).
8. La réunion de haut niveau sur la lutte contre la tuberculose se tiendra le vendredi 22 septembre 2023, conformément à la résolution [77/274](#).
9. La réunion plénière de haut niveau consacrée à la célébration et à la promotion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires aura lieu le mardi 26 septembre, conformément à la résolution [77/47](#).

## II. Procédures d'arrivée

10. Pour assurer l'arrivée ponctuelle et la sécurité de toutes les personnes concernées, il conviendra de respecter strictement les consignes ci-après :
  - a) Pour être autorisées à franchir les différents points de contrôle de sécurité et à pénétrer dans le complexe du Siège, toutes les personnes arrivant en cortège motorisé devront être munies d'une carte d'identité ONU avec photographie et en cours de validité ;
  - b) Les chefs d'État ou de gouvernement, les membres de leur entourage et toute délégation logeant à proximité qui souhaiteront arriver à pied seront encouragés à le faire : cela permettra de gagner du temps et d'éviter d'éventuels retards ;
  - c) Exception faite des cortèges motorisés escortés par la police ou les services secrets, toute délégation arrivant en voiture sans escorte et sans vignette électronique de stationnement devra être munie d'un permis spécial. Les demandes de permis doivent être faites par l'intermédiaire du portail e-deleGATE ; elles seront approuvées par les services de sécurité et les permis pourront être retirés auprès de l'Administration du garage (bureau U-210 ; téléphone : 212 963 6212).

### III. Disposition des places, calendriers, liste des orateurs et oratrices, déclarations et autres informations utiles

11. Conformément à la pratique établie, le Secrétaire général a fait procéder par tirage au sort à la désignation de l'État Membre qui occupera la première place dans la salle de l'Assemblée générale, les autres Membres devant occuper les places suivantes dans l'ordre alphabétique. Le sort a désigné la Macédoine du Nord. Les délégations des autres Membres suivront dans l'ordre alphabétique anglais, et ensuite ce seront les délégations des États observateurs et de l'Union européenne. La disposition des places pourrait être modifiée pour tenir compte des demandes de place accessible présentées par les délégations (voir sect. XX). Les places avec plaque nominative qui restent seront attribuées, dans l'ordre alphabétique anglais : d'abord aux observateurs auprès de l'Assemblée<sup>1</sup> qui ont un bureau permanent au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York ; puis, aux institutions spécialisées et organisations apparentées qui ont un bureau de liaison au Siège. Les places avec plaque nominative non occupées qui restent seront attribuées, dans l'ordre alphabétique anglais, aux observateurs qui n'ont pas de bureau permanent au Siège mais qui auront avisé le Service du protocole et de la liaison de leur participation. Lorsque toutes ces places seront occupées, des fauteuils seuls (sans plaque nominative, sans siège pour conseiller) seront mis à la disposition des observateurs restants qui auront informé le Service du protocole et de la liaison de leur participation, en continuant dans l'ordre alphabétique anglais. Les institutions spécialisées et organisations apparentées qui n'ont pas de bureau permanent au Siège n'auront pas de place pré-attribuée et se verront offrir une place en fonction des disponibilités.

12. Pour l'utilisation du téléprompteur dans la salle de l'Assemblée générale, il convient de se reporter à la section XIII. Ne pourra être utilisé que le téléprompteur mis à disposition par l'ONU. Les orateurs et oratrices ne sont pas censés apporter leur propre pupitre.

#### Débat général

13. Le débat général débutera le mardi 19 septembre, se poursuivra jusqu'au samedi 23 septembre et s'achèvera le mardi 26 septembre<sup>2</sup>. Il se tiendra de 9 heures à 14 h 45 et de 15 heures à 21 heures.

14. Comme le prévoit la résolution 51/241, la liste quotidienne des orateurs et oratrices sera épuisée et aucune intervention ne sera renvoyée au lendemain, quelles que soient les incidences sur les heures de travail.

15. Conformément à la résolution 58/126 (annexe), le thème proposé pour le débat général de la soixante-dix-huitième session est « Rétablir la confiance et raviver la solidarité : accélérer l'action menée pour réaliser le Programme 2030 et ses objectifs de développement durable en faveur de la paix, de la prospérité, du progrès et de la durabilité pour tous ».

16. Conformément à la pratique établie, les orateurs et oratrices seront priés de limiter volontairement leur temps de parole à 15 minutes. La liste provisoire des orateurs et oratrices pour le débat général a été annoncée le 14 juillet 2023. Tout changement ou échange de tour de parole entre États Membres doit être communiqué par écrit au Service des affaires de l'Assemblée générale (adresse électronique :

<sup>1</sup> Répertoire dans le document A/INF/78/3.

<sup>2</sup> Dans sa résolution 69/250, l'Assemblée générale a invité les organes du Siège et des autres lieux d'affectation où Yom Kippour est célébré à éviter de tenir des réunions le jour de la fête, qui tombe le lundi 25 septembre 2023.

[galindo@un.org](mailto:galindo@un.org), avec copie à [gaspeakerslist@un.org](mailto:gaspeakerslist@un.org)). La liste des chefs d'État et de gouvernement et des ministres des affaires étrangères (<https://protocol.un.org/dgacm/pls/site.nsf/HSHGNFA.xsp><https://protocol.un.org/dgacm/pls/site.nsf/HSHGNFA.xsp>) établie par le Service du protocole et de la liaison servira à désigner les orateurs et oratrices de ces rangs durant le débat général. Les missions permanentes sont invitées à s'assurer de l'exactitude des informations concernant leur délégation et à contacter le Service du protocole et de la liaison pour toute mise à jour. Si des allocutions sont prononcées par des chefs d'État, le Président annonce d'abord que l'Assemblée générale va entendre les allocutions de ces chefs d'État, qu'il demande au protocole d'escorter de la salle GA-200 jusqu'à la salle de l'Assemblée. Après l'entrée des chefs d'État dans la salle, le Président, au nom de l'Assemblée, leur souhaite la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies et les invite à prendre la parole devant l'Assemblée. À la fin des allocutions, le Président, au nom de l'Assemblée, remercie les chefs d'État pour leurs déclarations et ceux-ci sont accompagnés par le protocole jusqu'à la salle GA-200. Il n'y aura pas de fauteuil protocolaire sur la tribune, ni d'échange de poignées de main après l'allocution.

### **Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale**

17. Conformément aux résolutions [67/290](#) et [75/290 B](#), le forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale aura lieu les lundi 18 et mardi 19 septembre 2023.

18. Les modalités du forum politique de haut niveau pour le développement durable sont définies dans la résolution [67/290](#) et dans une lettre datée du 17 juillet 2023 émanant du Président de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale.

19. Le forum se tiendra au niveau des chefs d'État et de gouvernement et donnera lieu à une déclaration politique concise négociée qui sera présentée à l'Assemblée générale pour examen. Il sera ouvert à la participation des grands groupes, des autres parties prenantes et des entités ayant reçu une invitation permanente à prendre part en tant qu'observateurs aux travaux de l'Assemblée. Les organisations du système des Nations Unies sont elles aussi invitées à contribuer aux délibérations du forum.

20. Le forum comprendra une séance d'ouverture, une séance plénière, six dialogues de haut niveau entre décideurs et une séance de clôture. À la séance d'ouverture qui se tiendra le lundi 18 septembre de 9 heures à 10 heures dans la salle de l'Assemblée générale, seront entendues les déclarations du Président de l'Assemblée générale, du Secrétaire général et de la Présidente du Conseil économique et social. Également à la séance d'ouverture, sera adoptée la déclaration politique. Immédiatement après, se dérouleront les « préliminaires », auxquels participeront les parties prenantes, dont les Championnes et champions des objectifs de développement durable, le Groupe indépendant de scientifiques qui rédige le *Rapport mondial sur le développement durable*, les institutions financières internationales et les représentants de la jeunesse, de la société civile et du secteur privé.

21. La séance d'ouverture sera suivie d'une courte séance plénière, durant laquelle seront entendues les déclarations faites au nom de groupes d'États sur les mesures et les engagements pris.

22. Six dialogues entre décideurs seront tenus ; les chefs d'État et de gouvernement pourront à cette occasion présenter les engagements nationaux concernant la transformation nécessaire à la réalisation des objectifs de développement durable. Chaque dialogue sera coanimé par deux États au niveau du chef d'État ou de gouvernement. Les États participants prendront la parole sur le thème du dialogue

pour faire part de leurs nouveaux engagements concrets dans le domaine de la durabilité. Lors des dialogues, des représentants du système des Nations Unies, des organisations intergouvernementales, du secteur privé, de la société civile et des milieux universitaires prendront également la parole. Les engagements et les recommandations seront résumés pour être présentés à la séance de clôture.

23. Le temps imparti sera de trois minutes pour les déclarations faites au nom d'un pays durant les dialogues entre décideurs et les déclarations faites au nom d'un groupe d'États à la séance plénière.

24. La liste des orateurs et oratrices a été ouverte sur le portail e-deleGATE le mercredi 19 juillet 2023 à 10 heures et sera close le jeudi 31 août 2023 à 18 heures.

25. Le forum sera régi par le règlement intérieur des grandes commissions de l'Assemblée générale, selon qu'il conviendra. Conformément à la résolution 67/290, les modalités établies par l'Assemblée dans l'annexe de sa résolution 65/276 s'appliqueront aux réunions du forum organisées sous ses auspices.

26. Des renseignements supplémentaires sur le forum politique de haut niveau, notamment l'enregistrement des représentants des organismes des Nations Unies, des grands groupes, des autres parties prenantes et des entités ayant reçu une invitation permanente à participer en tant qu'observateurs aux travaux de l'Assemblée générale, seront communiqués dans le *Journal des Nations Unies* (<https://journal.un.org>) et sur le site Web du Sommet sur les objectifs de développement durable (<https://www.un.org/en/conferences/SDGSummit2023>).

### **Calendrier du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale**

#### Lundi 18 septembre

9 heures-9 h 25	Séance d'ouverture (salle de l'Assemblée générale)
9 h 25-10 heures	« Préliminaires » (salle de l'Assemblée générale)
10 heures-10 h 30	Séance plénière (salle de l'Assemblée générale) Mesures et engagements présentés au nom de groupes d'États Membres (temps de parole : 3 minutes)
10 h 30-midi	Dialogue entre décideurs 1 : « Intensifier les actions relatives aux transitions indispensables à l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable » (salle du Conseil de tutelle)
Midi-13 h 30	Dialogue entre décideurs 2 : « Renforcer la résilience et ne laisser personne de côté » (salle du Conseil de tutelle)
15 heures-16 h 30	Dialogue entre décideurs 3 : « Changer la donne : mettre la science, la technologie, l'innovation et les données au service d'une action porteuse de transformations » (salle du Conseil de tutelle)
16 h 30-18 heures	Dialogue entre décideurs 4 : « Renforcer les politiques intégrées et les institutions publiques pour réaliser les objectifs de développement durable » (salle du Conseil de tutelle)

#### Jeudi 19 septembre

15 heures-16 h 30	Dialogue entre décideurs 5 : « Unité et solidarité : renforcer le système multilatéral pour accroître l'appui, la
-------------------	---

---

	coopération, le suivi et l'examen des progrès accomplis quant aux objectifs de développement durable » (salle du Conseil de tutelle)
16 h 30-18 heures	Dialogue entre décideurs 6 : « Mobilisation des financements et des investissements et moyens nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable » (salle du Conseil de tutelle)
18 h 15-19 heures	Séance de clôture (salle du Conseil de tutelle)

---

**Dialogue de haut niveau sur le financement du développement convoqué par le Président de l'Assemblée générale**

27. Conformément à la résolution 69/313, le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement se tiendra le mercredi 20 septembre 2023, au matin et dans l'après-midi, dans la salle du Conseil de tutelle.

28. Le Dialogue s'appuiera sur les conclusions et recommandations adoptées sur le plan intergouvernemental au forum du Conseil économique et social pour le suivi du financement du développement et les initiatives et recommandations issues de la discussion feront l'objet d'un résumé officiel.

29. Le Président de l'Assemblée générale arrêtera, en consultation avec les États Membres, les modalités d'organisation de la réunion de haut niveau. Comme indiqué dans le programme préliminaire du Dialogue, qui a été diffusé dans la lettre du Président de l'Assemblée générale datée du 27 juin 2023 et affiché sur la page Web de la réunion (<https://www.un.org/esa/ffd/ffdiallogue2023/>), le Dialogue se déroulera comme suit : ouverture, deux tables rondes et clôture. Lors des tables rondes, qui se dérouleront chacune en deux temps, seront entendus les discours liminaires de chefs d'État et de gouvernement et d'éminents experts sur les thèmes retenus, les déclarations d'États Membres et les réactions des parties prenantes. Les renseignements sur l'inscription sur la liste des orateurs et oratrices seront communiqués en temps utile.

30. Le Dialogue de haut niveau se tiendra selon le calendrier suivant :

---

9 heures	Ouverture (salle du Conseil de tutelle)
	Table ronde 1 : « Réformer l'architecture du système financier international pour réaliser les objectifs de développement durable » (Salle du Conseil de tutelle)
15 heures	Table ronde 2 : « Solutions novatrices pour débloquent des investissements en faveur des objectifs de développement durable » (Salle du Conseil de tutelle)
	Clôture (salle du Conseil de tutelle)

---

31. Les représentants d'organisations non gouvernementales et d'entités du secteur privé qui souhaitent participer au Dialogue doivent être accrédités soit par le Conseil économique et social soit par le mécanisme de suivi du financement du développement ou faire partie des délégations officielles des organisations accréditées. Toutefois, le nombre de places étant limité, le fait d'être inscrit ne garantit pas qu'on pourra participer à la réunion. De plus amples renseignements sur l'inscription des parties prenantes seront diffusés sur la page Web de la réunion.

### Réunion de haut niveau convoquée par le Président de l'Assemblée générale sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies

32. La réunion de haut niveau sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies se tiendra le mercredi 20 septembre 2023 selon le calendrier suivant :

10 heures-10 h 30	Séance d'ouverture (salle de conférence 1)
10 h 30-13 heures	Séance plénière (salle de conférence 1)
11 heures-13 heures	Table ronde multipartite 1 (salle de conférence 2)
15 heures-17 h 30	Séance plénière (salle de conférence 1)
15 heures-17 heures	Table ronde multipartite 2 (salle de conférence 2)
17 h 30-18 heures	Séance de clôture (salle de conférence 1)

33. Les modalités de la réunion de haut niveau sont définies dans la résolution [77/275](#). Le Président de l'Assemblée générale arrêtera, en étroite consultation avec les États Membres, l'Organisation mondiale de la Santé et les autres organisations internationales compétentes, les modalités d'organisation de la réunion de haut niveau, notamment le thème général de la réunion de haut niveau et les thèmes des tables rondes multipartites, conformément aux paragraphes 2 et 4 c) de la résolution [77/275](#). Le thème général de la réunion de haut niveau est « Rendre le monde plus sûr : créer et maintenir un élan politique et cultiver la solidarité aux fins de la prévention, de la préparation et de la riposte face aux pandémies ».

34. À la séance d'ouverture, seront entendues les déclarations du Président de l'Assemblée générale, du Secrétaire général, du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, du Président du Groupe de la Banque mondiale et d'une personnalité de haut niveau engagée dans la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies, sélectionnée par le Président de l'Assemblée en consultation avec les États Membres, en tenant compte de la nécessité d'assurer une représentation équitable entre les femmes et les hommes, du niveau de développement et de la répartition géographique.

35. À la séance plénière, seront entendues les déclarations des représentants des États Membres et des membres des institutions spécialisées des Nations Unies. Le temps imparti sera de trois minutes pour les délégations s'exprimant à titre individuelle et de cinq minutes pour les déclarations faites au nombre d'un groupe d'États.

36. À la séance de clôture, des comptes rendus succincts des tables rondes multipartites seront présentés et des observations finales seront formulées par le Président de l'Assemblée générale.

37. Les participants à la réunion de haut niveau approuveront une déclaration politique concise et pragmatique visant notamment à mobiliser la volonté politique aux niveaux national, régional et international en faveur de la prévention, de la préparation et de la riposte face aux pandémies, qui aura fait l'objet d'un consensus préalable à l'issue de négociations intergouvernementales, compte tenu et dans le droit fil des travaux de l'organe intergouvernemental de négociation et de ceux du Groupe de travail sur les amendements au Règlement sanitaire international (2005), et que le Président de l'Assemblée générale présentera à l'Assemblée pour adoption.

38. Les deux tables rondes multipartites se tiendront en marge de la séance plénière et seront coprésidées par deux représentants, une personne originaire d'un pays développé et une personne originaire d'un pays en développement, qui seront

nommées par le Président de l'Assemblée générale, en consultation avec les États Membres, parmi les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion de haut niveau en tenant compte de la nécessité d'assurer une représentation équitable entre les femmes et les hommes, du niveau de développement et de la répartition géographique.

39. Les tables rondes multipartites porteront sur les thèmes suivants :

Table ronde 1 : Garantir l'équité par le jeu de la gouvernance et de l'application du principe de responsabilité en matière de prévention, de préparation et de riposte face aux pandémies en tirant parti de la coordination multisectorielle à tous les niveaux ;

Table ronde 2 : Garantir l'équité en renforçant les capacités de prévention, de préparation et de riposte face aux pandémies et en mobilisant en temps utile des financements et des investissements durables et novateurs.

40. Les États Membres et les membres des institutions spécialisées des Nations Unies sont encouragés à se faire représenter au plus haut niveau possible, idéalement au niveau des chefs d'État et de gouvernement, et à faire en sorte que leur délégation à la réunion de haut niveau comprenne, dans le respect de la parité des genres, des ministres de tous les ministères compétents, selon qu'il conviendra, ainsi que des parlementaires, maires ou gouverneurs, des représentants des peuples autochtones et des représentants de la société civile, y compris d'organisations non gouvernementales, d'associations locales, de chefs religieux, d'organisations d'inspiration religieuse, du milieu universitaire, de fondations philanthropiques, du secteur privé et des réseaux s'intéressant à la question de la prévention, de la préparation et de la riposte face aux pandémies.

41. Les observateurs auprès de l'Assemblée générale sont également invités à se faire représenter au plus haut niveau possible.

42. Les entités des Nations Unies, y compris les fonds, programmes et institutions spécialisées, notamment l'Organisation mondiale de la Santé, ainsi que les commissions régionales et les envoyés du Secrétaire général concernés sont invités à participer à la réunion de haut niveau, selon qu'il conviendra, et il leur est demandé instamment de réfléchir aux initiatives qui pourraient concourir aux préparatifs de la réunion et à la réunion elle-même, notamment pour ce qui est de faire part de leurs constatations, de leurs bonnes pratiques, de leurs difficultés et des enseignements qu'ils ont tirés.

43. Les organisations non gouvernementales disposant de compétences dans le domaine et dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social sont invitées à s'inscrire auprès du Secrétariat pour assister à la réunion.

44. Le Président de l'Assemblée générale a dressé une liste de représentants d'autres organisations non gouvernementales concernées et d'organisations de la société civile, d'établissements universitaires et du secteur privé intéressés qui pourraient participer à la réunion de haut niveau, y compris aux tables rondes, compte tenu des principes de transparence, de représentation géographique équitable et de parité des genres, l'a soumise aux États Membres pour examen selon le principe de l'approbation tacite et l'a portée à l'attention de l'Assemblée afin qu'elle se prononce sur la participation à la réunion de haut niveau (voir lettre du Président de l'Assemblée générale datée du 19 juillet 2023 et décision 77/564).

### Réunion de haut niveau convoquée par le Président de l'Assemblée générale sur la couverture sanitaire universelle

45. La réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle se tiendra le jeudi 21 septembre 2023 selon le calendrier suivant :

10 heures-10 h 30	Séance d'ouverture (salle de conférence 1)
10 h 30-13 heures	Séance plénière (salle de conférence 1)
11 heures-13 heures	Table ronde multipartite 1 (salle de conférence 2)
15 heures-17 h 30	Séance plénière (salle de conférence 1)
15 heures-17 heures	Table ronde multipartite 2 (salle de conférence 2)
17 h 30-18 heures	Séance de clôture (salle de conférence 1)

46. Les modalités de la réunion de haut niveau sont définies dans la résolution [75/315](#). Le Président de l'Assemblée générale arrêtera, en étroite consultation avec les États Membres, les modalités d'organisation de la réunion de haut niveau, notamment le thème de la réunion de haut niveau et les thèmes des tables rondes multipartites, conformément à l'alinéa c) du paragraphe 3 de la résolution [75/315](#). Le thème général de la réunion de haut niveau s'intitule « Couverture sanitaire universelle : élargir notre ambition au regard de la santé et du bien-être dans le monde post-COVID ».

47. À la séance d'ouverture, seront entendues les déclarations du Président de l'Assemblée générale, du Secrétaire général, du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, du Président du Groupe de la Banque mondiale et d'une personnalité de haut niveau engagée dans la lutte pour une couverture sanitaire universelle, sélectionnée par le Président de l'Assemblée, en consultation avec les États Membres, dans le respect de l'équité entre les femmes et les hommes.

48. À la séance plénière, seront entendues les déclarations des représentants des États Membres et des observateurs auprès de l'Assemblée générale. La liste des orateurs et oratrices sera constituée conformément à la pratique établie de l'Assemblée. Le temps imparti sera de trois minutes pour les délégations s'exprimant à titre individuel et de cinq minutes pour les déclarations faites au nom d'un groupe d'États.

49. À la séance de clôture, des comptes rendus succincts des tables rondes multipartites seront présentés et des observations finales seront formulées par le Président de l'Assemblée générale.

50. Les participants à la réunion de haut niveau approuveront une déclaration politique concise et pragmatique, qui aura obtenu un consensus préalable au terme de négociations intergouvernementales et que le Président de l'Assemblée générale présentera à l'Assemblée pour adoption.

51. Les deux tables rondes multipartites se tiendront en marge de la séance plénière et seront coprésidées par deux représentants, une personne originaire d'un pays développé et une personne originaire d'un pays en développement, qui seront nommées par le Président de l'Assemblée générale, en consultation avec les États Membres, parmi les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion de haut niveau en tenant compte de la nécessité d'assurer une représentation équitable entre les femmes et les hommes, du niveau de développement et de la répartition géographique.

52. Les tables rondes multipartites porteront sur les thèmes suivants :

Table ronde 1 : Une approche axée sur les soins de santé primaires : définition et importance ;

Table ronde 2 : Aligner nos investissements en faveur de la santé et du bien-être dans le monde post-COVID.

53. Les États Membres sont encouragés à se faire représenter au plus haut niveau possible, idéalement au niveau des chefs d'État et de gouvernement, à envisager de faire en sorte, dans le respect de l'équité entre les femmes et les hommes, que leurs délégations nationales comprennent des ministres de tous les ministères compétents, selon qu'il conviendra, ainsi que des parlementaires, maires ou gouverneurs, des représentants de la société civile, y compris d'organisations non gouvernementales, de peuples autochtones, d'associations locales et d'organisations d'inspiration religieuse, des milieux universitaires, des fondations philanthropiques, du secteur privé et des réseaux de couverture sanitaire universelle.

54. Les observateurs auprès de l'Assemblée générale sont également invités à se faire représenter au plus haut niveau possible.

55. Les entités des Nations Unies, y compris les fonds, programmes et institutions spécialisées, notamment l'Organisation mondiale de la Santé, ainsi que les commissions régionales et les envoyés du Secrétaire général concernés sont invités à participer à la réunion de haut niveau, selon qu'il conviendra, et il leur est demandé instamment d'envisager des initiatives pertinentes, telles que le Partenariat mondial pour la couverture sanitaire universelle (CSU2030), pour concourir aux préparatifs de la réunion et à la réunion elle-même, notamment pour ce qui est de faire part de leurs constatations, de leurs bonnes pratiques, de leurs difficultés et des enseignements qu'ils ont tirés.

56. Les organisations non gouvernementales disposant de compétences dans le domaine et dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social sont invitées à s'inscrire auprès du Secrétariat pour assister à la réunion.

57. Le Président de l'Assemblée générale a dressé une liste de représentants d'autres organisations non gouvernementales concernées et d'organisations de la société civile, d'établissements universitaires et du secteur privé intéressés qui pourraient participer à la réunion de haut niveau, y compris aux tables rondes, compte tenu des principes de transparence, de représentation géographique équitable et de parité des genres, l'a soumise aux États Membres pour examen selon le principe de l'approbation tacite et l'a portée à l'attention de l'Assemblée afin qu'elle se prononce sur la participation à la réunion de haut niveau (voir lettre du Président de l'Assemblée générale datée du 19 juillet 2023 et décision 77/562).

### **Réunion ministérielle préparatoire du Sommet de l'avenir**

58. La réunion ministérielle préparatoire du Sommet de l'avenir se tiendra le jeudi 21 septembre 2023 conformément à la résolution [76/307](#) et à la décision 77/557, de 9 heures à midi et de 15 heures à 18 heures dans la salle du Conseil de tutelle. Il y aura une séance d'ouverture, puis des déclarations seront faites par les États Membres et les observateurs auprès de l'Assemblée générale au niveau ministériel (voir lettre du Président de l'Assemblée générale datée du 25 juillet 2023).

### **Réunion de haut niveau convoquée par le Président de l'Assemblée générale sur la lutte contre la tuberculose**

59. La réunion de haut niveau sur la lutte contre la tuberculose se tiendra le vendredi 22 septembre 2023 selon le calendrier suivant :

---

10 heures-10 h 30	Séance d'ouverture (salle de conférence 1)
10 h 30-13 heures	Séance plénière (salle de conférence 1)
11 heures-13 heures	Table ronde multipartite 1 (salle de conférence 2)
15 heures-17 h 30	Séance plénière (salle de conférence 1)
15 heures-17 heures	Table ronde multipartite 2 (salle de conférence 2)
17 h 30-18 heures	Séance de clôture (salle de conférence 1)

---

60. Les modalités de la réunion de haut niveau sont définies dans la résolution [77/274](#).

61. La réunion de haut niveau portera sur le thème « Faire progresser la science, les finances et l'innovation, et tirer parti de leurs bienfaits pour mettre fin d'urgence à l'épidémie mondiale de tuberculose, en particulier en assurant un accès équitable à la prévention, au dépistage, aux traitements et aux soins ».

62. À la séance d'ouverture, seront entendues les déclarations du Président de l'Assemblée générale, du Secrétaire général, du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, du Président du Conseil d'administration du Partenariat mondial Halte à la tuberculose, d'une personnalité de haut niveau engagée dans la lutte contre la tuberculose, ainsi que d'une personne touchée par la tuberculose qui aura été sélectionnée par le Président de l'Assemblée, en consultation avec les États Membres, en tenant compte de la nécessité d'assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

63. À la séance plénière, seront entendues les déclarations des représentants des États Membres et des membres des institutions spécialisées des Nations Unies. Le temps imparti sera de trois minutes pour les délégations s'exprimant à titre individuel et de cinq minutes pour les déclarations faites au nom d'un groupe d'États.

64. À la séance de clôture, des comptes rendus succincts des tables rondes multipartites seront présentés, des observations finales seront formulées par le Président de l'Assemblée générale et une déclaration sera faite par une personne touchée par la tuberculose, qui aura été sélectionnée par le Président de l'Assemblée en consultation avec les États Membres, compte tenu de la nécessité d'assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

65. Les participants à la réunion de haut niveau approuveront une déclaration politique concise et pragmatique, qui aura obtenu un consensus préalable au terme de négociations intergouvernementales et que le Président de l'Assemblée générale présentera à l'Assemblée pour adoption.

66. Les deux tables rondes multipartites se tiendront en marge de la séance plénière et seront coprésidées par deux représentants, une personne originaire d'un pays particulièrement touché par la tuberculose et une personne originaire d'un pays peu touché menant des programmes de contrôle de la tuberculose efficaces, qui seront nommées par le Président de l'Assemblée générale, en consultation avec les États Membres, parmi les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion de haut niveau, en tenant compte de la nécessité d'assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes, du niveau de développement et de la répartition géographique.

67. Les tables rondes multipartites porteront sur les thèmes suivants :

Table ronde 1 : Accélérer les initiatives multisectorielles pour assurer une offre de soins équitables et de qualité contre la tuberculose, qui soient centrés sur les personnes, et s’attaquer aux déterminants de la tuberculose dans le contexte de la couverture sanitaire universelle ;

Table ronde 2 : Mettre l’accent sur des financements adéquats et durables à l’échelle nationale, régionale et internationale pour garantir l’équité dans la prestation de services de lutte contre la tuberculose, les stratégies innovantes, ainsi que pour la recherche-développement de nouveaux outils de diagnostic, de vaccins et de médicaments.

68. Les États Membres et les membres des institutions spécialisées des Nations Unies sont encouragés à se faire représenter au plus haut niveau possible, idéalement au niveau des chefs d’État et de gouvernement, et à intégrer dans leurs délégations, dans le respect de la parité des genres, des ministres des ministères compétents, selon les besoins, des représentants – parlementaires, maires, gouverneurs – de villes et d’États où la prévalence de la tuberculose est élevée, des représentants des peuples autochtones, des représentants de la société civile, y compris d’organisations non gouvernementales, d’associations locales et d’organisations confessionnelles, du milieu universitaire, de fondations philanthropiques, du secteur privé et des réseaux représentant les personnes touchées par la tuberculose.

69. Les observateurs auprès de l’Assemblée générale sont également invités à se faire représenter au plus haut niveau possible.

70. Les organismes des Nations Unies, y compris les fonds, programmes et institutions spécialisées, notamment l’Organisation mondiale de la Santé, ainsi que les commissions régionales, les envoyés du Secrétaire général concernés, le Partenariat mondial Halte à la tuberculose administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d’appui aux projets, l’organisation Unitaid hébergée par l’Organisation mondiale de la Santé et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme sont invités à se faire représenter à la réunion, selon qu’il conviendra, et il leur est instamment demandé de réfléchir à ce qu’ils pourraient faire pour concourir aux préparatifs de la réunion et à la réunion elle-même, notamment pour ce qui est de faire part de leurs bonnes pratiques, de leurs difficultés et des enseignements qu’ils ont tirés de la mise en œuvre d’actions contre la tuberculose.

71. Les organisations non gouvernementales disposant de compétences dans le domaine et dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social sont invitées à s’inscrire auprès du Secrétariat pour assister à la réunion.

72. Le Président de l’Assemblée générale a dressé une liste de représentants d’autres organisations non gouvernementales concernées et d’organisations de la société civile, d’établissements universitaires et du secteur privé intéressés qui pourraient participer à la réunion de haut niveau, y compris aux tables rondes, compte tenu des principes de transparence, de représentation géographique équitable et de parité des genres, l’a soumise aux États Membres pour examen selon le principe de l’approbation tacite et l’a portée à l’attention de l’Assemblée afin qu’elle se prononce sur la participation à la réunion de haut niveau (voir lettre du Président de l’Assemblée générale datée du 19 juillet 2023 et décision 77/563).

**Réunion plénière de haut niveau convoquée par le Président de l’Assemblée générale afin de célébrer et promouvoir la Journée internationale pour l’élimination totale des armes nucléaires**

73. En application de la résolution 77/47 de l’Assemblée générale, la réunion plénière de haut niveau convoquée par le Président de l’Assemblée afin de célébrer

et promouvoir la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires se tiendra le mardi 26 septembre.

74. La réunion de haut niveau se déroulera dans la salle de conférence 4, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, avec la participation du Président de l'Assemblée générale et du Secrétaire général, conformément à la résolution 77/47. Elle vise à faire prendre conscience de la menace que représentent les armes nucléaires pour l'humanité et de la nécessité de les éliminer, afin de mobiliser la communauté internationale au service de l'objectif commun qu'est l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires.

75. À la réunion de haut niveau, des déclarations liminaires seront prononcées puis un débat général aura lieu. De plus amples renseignements sur le programme de la réunion et sur l'inscription sur la liste des orateurs et oratrices seront communiqués en temps utile.

76. Les délégations sont invitées à se faire représenter au plus haut niveau possible.

## **IV. Réunions convoquées par le Secrétaire général**

### **Week-end d'action en faveur des objectifs de développement durable**

77. Le week-end d'action en faveur des objectifs de développement durable aura lieu les 16 et 17 septembre 2023. Il comprendra la Journée de mobilisation en faveur des objectifs de développement durable (16 septembre), qui se déroulera de 10 heures à 18 heures, et la Journée pour l'accélération des progrès quant aux objectifs de développement durable (17 septembre), qui se déroulera de 9 heures à 18 h 30. La Journée de mobilisation en faveur des objectifs de développement durable permettra à toutes les parties prenantes de tous les secteurs de se réunir dans le bâtiment du Siège de l'Organisation des Nations Unies et de se mobiliser en vue d'un Sommet sur les objectifs de développement durable ambitieux et de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale. La Journée pour l'accélération des progrès quant aux objectifs de développement durable s'inscrira dans le prolongement des 12 initiatives à fort impact entreprises par le système des Nations Unies pour le développement en prévision du Sommet sur les objectifs de développement durable. Ces initiatives concernent six transformations indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable, cinq moyens de mise en œuvre essentiels et la priorité transversale qu'est l'égalité des genres. La Vice-Secrétaire générale a adressé aux États Membres, le 5 juillet 2023, une lettre au sujet du week-end d'action en faveur des objectifs de développement durable ; on trouvera de plus amples renseignements sur le site Web du Sommet sur les objectifs de développement durable (<https://www.un.org/en/conferences/SDGSummit2023/SDG-Action-Weekend>).

78. En parallèle avec le programme principal, un petit nombre de manifestations de haut niveau seront organisées par les États Membres, les entités des Nations Unies, les organisations internationales concernées et les réseaux de parties prenantes. Les manifestations parallèles devraient viser à faire mieux comprendre la manière dont la collaboration avec les parties prenantes de différents secteurs favorise les transformations dans différents contextes et à différents niveaux. Elle devraient offrir l'occasion de prendre des engagements en matière d'appui et d'annoncer des actions, des initiatives et des investissements pour réaliser les progrès nécessaires en vue d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Elles seront déterminées à la faveur d'un appel ouvert. Toutes les parties intéressées sont invitées à soumettre leur proposition le 4 août 2023 au plus tard. Les propositions peuvent être présentées au moyen du formulaire figurant dans le lien ci-après ; les délégations sont invitées, avant de ce faire, à lire les instructions concernant les manifestations

organisées en marge du week-end d'action en faveur des objectifs de développement durable ([bit.ly/SDGWeekendSideEventsApplication](https://bit.ly/SDGWeekendSideEventsApplication)).

### **Sommet sur l'ambition climatique**

79. Le Sommet sur l'ambition climatique aura lieu le mercredi 20 septembre 2023 au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

80. Le Sommet sur l'ambition climatique a pour objet de mettre à l'honneur les dirigeantes et dirigeants d'États, de la société civile, des collectivités territoriales, des institutions financières et des entreprises qui sont les chefs de file dans la mise en place de mesures crédibles et concrètes visant à atteindre l'objectif de 1,5 °C de l'Accord de Paris et à apporter la justice climatique aux personnes touchées de plein fouet par la crise climatique, comme suite au programme d'accélération de l'action climatique au cours de cette décennie critique qui a été lancé par le Secrétaire général.

81. Les lettres d'invitation au Sommet sur l'ambition climatique ont été transmises aux chefs d'État et de gouvernement. Des précisions sur la date, le programme et les modalités du Sommet seront communiquées en temps utile.

## **V. Documentation et interprétation**

82. À la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, les délégations qui souhaitent demander un nombre limité de tirages papier des documents doivent adresser un message électronique au chef de la Section de l'appui aux réunions ([chiefmss-dgacm@un.org](mailto:chiefmss-dgacm@un.org)) au moins trois jours ouvrables avant la date à laquelle ils en ont besoin. Les documents officiels sont également accessibles en ligne via le Système de diffusion électronique des documents (<https://documents.un.org>).

83. Les délégations qui ont besoin de tirages papier des documents peuvent utiliser les services d'impression à la demande qui sont offerts au Pôle Documents situé au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment des conférences (bureau CB-0264) et au Guichet Documents situé au premier sous-sol du bâtiment du Secrétariat (bureau S-1B-032). Pour de plus amples renseignements, il convient d'appeler le numéro suivant : 212 963 7348/9.

84. Le *Journal des Nations Unies*, dans lequel figurent des informations sur le programme des réunions de la journée et sur celui des réunions à venir et le résumé des séances officielles tenues la veille, est disponible au format numérique multilingue, compatible avec les appareils mobiles tels que les smartphones et tablettes, à l'adresse suivante : <https://journal.un.org>. Outre le programme des séances se tenant au Siège, le *Journal* donne des renseignements utiles concernant d'autres réunions, les consultations informelles tenues par les missions permanentes, la liste des présidents des groupes régionaux pour chaque mois, les signatures et ratifications des traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général, la liste quotidienne des documents publiés au Siège, les réunions de la Cour internationale de Justice tenues à La Haye, les conférences et réunions au sommet, le calendrier général des conférences et réunions et les manifestations parallèles organisées par les missions permanentes et les missions d'observation. Des versions PDF peuvent être téléchargées à partir de la page Web. En outre, l'application Web progressive téléchargeable permet aux utilisateurs de lire le *Journal* sur leurs appareils. Au lieu de devoir aller sur le site Web du *Journal* via un navigateur, les lecteurs peuvent visionner le *Journal* directement grâce à cette application. L'application Web progressive donnant accès au *Journal* est disponible dans les six langues officielles. Toute demande de renseignement concernant le *Journal* doit être adressée au Groupe du Journal (adresse électronique : [journal@un.org](mailto:journal@un.org)).

85. La liste des documents du jour et le *Journal* sont également disponibles via le service d'abonnement électronique ([www.undocs.org](http://www.undocs.org)) du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Les membres des délégations peuvent s'abonner pour consulter chaque jour, directement sur leur ordinateur ou leur appareil mobile, la dernière édition du *Journal* ainsi que les documents publiés au Siège.

86. Afin de faciliter la fourniture des services d'interprétation, de procès-verbaux de séance et de comptes rendus analytiques, les délégations sont priées d'envoyer le texte de leurs déclarations (de préférence aux formats Microsoft Word et PDF) par courriel à l'adresse [estatements@un.org](mailto:estatements@un.org). Il convient d'indiquer, en objet du message électronique et dans l'entête de la déclaration, la séance concernée, le point de l'ordre du jour et le nom de l'orateur ou de l'oratrice. La déclaration doit être soumise bien avant la séance et au plus tard deux heures avant qu'elle ne soit prononcée, et ne doit pas l'être sur support papier. Les déclarations ne seront pas mise en ligne avant d'avoir été prononcées ; elles pourront ensuite être consultées dans la section eStatements du *Journal*.

87. Les déclarations prononcées dans l'une des six langues officielles de l'Assemblée générale sont interprétées dans les autres langues officielles. Les orateurs et oratrices sont priés de prononcer leur déclaration à une cadence qui en permette l'interprétation. Même s'il est de plus en plus fréquent que le temps de parole dont disposent les délégations soit limité, les déclarations doivent être prononcées, dans la mesure du possible, à une cadence normale pour que les interprètes puissent les rendre de manière fidèle et complète. Si les déclarations sont faites dans un débit rapide, la qualité de l'interprétation risque d'en souffrir. Les délégations sont donc invitées à s'exprimer à une cadence normale, soit entre 100 et 120 mots à la minute pour les déclarations faites en anglais.

88. Tout orateur ou oratrice peut prendre la parole dans une langue autre que l'une des langues officielles. Dans ce cas, en application de l'article 53 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, la délégation concernée doit fournir les services d'un ou d'une interprète qui assurera l'interprétation de la langue non officielle vers l'une des langues officielles. Il est possible de demander des arrangements exceptionnels en matière d'interprétation bidirectionnelle pour les chefs d'État ou de gouvernement. Toutefois, il ne sera possible d'accueillir sur place que peu d'interprètes des langues non officielles. Les délégations qui souhaitent fournir leurs propres interprètes pour les langues non officielles sont priées d'en informer la Section de la gestion des réunions du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences suffisamment à l'avance par courriel ([gmeets@un.org](mailto:gmeets@un.org)), avec copie au Service d'interprétation ([is-unhq@un.org](mailto:is-unhq@un.org)), au Service du protocole et de la liaison ([unprotocol@un.org](mailto:unprotocol@un.org)) et à la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence ([request-for-services@un.org](mailto:request-for-services@un.org)). La Section de la gestion des réunions donnera des instructions supplémentaires.

## VI. Pouvoirs

89. Conformément à l'article 27 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les pouvoirs pour la soixante-dix-huitième session doivent être adressés au Secrétaire général et signés par le (la) chef d'État ou de gouvernement ou le (la) ministre des affaires étrangères. Conformément à l'article 25 du Règlement intérieur, une délégation comprend cinq représentants et cinq représentants suppléants au plus, et autant de conseillers, de conseillers techniques, d'experts et de personnes de catégorie analogue qu'elle juge nécessaire.

90. Les délégations sont priées de soumettre une copie numérisée des pouvoirs ainsi que des autres documents indiquant les noms des représentantes et représentants à la

soixante-dix-huitième session (lettres et notes verbales émanant des missions permanentes, par exemple), si possible le 29 août 2023 au plus tard, par l'intermédiaire de la plateforme en ligne e-Credentials, sous l'onglet « 78th session of the General Assembly », accessible sur le portail e-deleGATE (<https://edelegate.un.int>). Aucune copie scannée des pouvoirs envoyée par courrier électronique ne sera acceptée. Seul l'original sur papier des pouvoirs en bonne et due forme doit être remis au Bureau des affaires juridiques, situé au 36<sup>e</sup> étage du bâtiment du Secrétariat.

## **VII. Accréditation et dispositions régissant l'accès au Siège des États Membres, des États observateurs, des organisations intergouvernementales, des institutions spécialisées et des organisations apparentées**

### **Accréditation**

91. Le Service du protocole et de la liaison procède à l'accréditation des délégations officielles. Les missions et les bureaux sont tenus de soumettre les demandes d'accréditation des membres de leur délégation (participation en présentiel uniquement) au moyen du système d'accréditation en ligne « e-Registration » accessible à partir du portail e-deleGATE (<https://edelegate.un.int>). Il n'est pas nécessaire de s'inscrire en tant que participant virtuel pour suivre les réunions en ligne, qui sont diffusées sur la télévision en ligne des Nations Unies ou Internet. Les délégations qui souhaitent obtenir des précisions sur le système d'accréditation en ligne trouveront des explications actualisées et une foire aux questions sur le site Web du Service du protocole et de la liaison ([www.un.org/dgacm/fr/content/protocol/registration-processes](http://www.un.org/dgacm/fr/content/protocol/registration-processes)). Toutes les demandes d'accréditation, y compris les demandes de cartes d'accès « dignitaires », doivent être présentées au moyen du système d'accréditation en ligne. La date limite pour la présentation des demandes d'accréditation est fixée au vendredi 8 septembre 2023.

92. Il sera délivré aux chefs d'État, chefs de gouvernement, vice-présidents, princes et princesses héritiers et à leur conjoint(e) une carte d'accès « dignitaires » sans photo, et aux vice-premiers ministres et ministres et à leur conjoint(e) une carte d'accès « dignitaires » avec photo.

93. Les horaires pendant lesquels le groupe chargé des accréditations (téléphone : 212 963 7181) au Service du protocole et de la liaison sera ouvert durant les réunions de haut niveau et le débat général et dans les jours qui précèdent sont affichés sur le site Web du Service du protocole et de la liaison ainsi qu'à l'entrée du Bureau du protocole.

### **Accès aux salles de réunion et aux zones d'accès réservé**

94. Pendant les réunions de haut niveau et le débat général de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, les représentants devront être munis d'une carte d'accès normale ainsi que d'une carte secondaire de couleur ou d'un billet émis pour une réunion donnée pour avoir accès au premier sous-sol, au rez-de-chaussée et aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages du complexe du Siège de l'ONU. Les cartes d'accès et les billets sont transférables uniquement entre membres d'une même délégation. À cette fin, le Service du protocole et de la liaison prendra les mesures suivantes :

*Accès à la salle de l'Assemblée générale et aux autres salles de conférence pour le forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale (Sommet sur les objectifs de développement durable) et les dialogues entre décideurs qui se tiendront le lundi 18 septembre 2023 et dans l'après-midi du mardi 19 septembre 2023.*

Missions permanentes :

- Chaque mission permanente recevra six billets de couleur donnant accès à la salle de l'Assemblée générale et à toutes les zones du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences le 18 septembre 2023 jusqu'à 10 h 30.
- Chaque missions permanente recevra deux billets d'une couleur différente donnant accès aux dialogues entre décideurs tenus dans la salle du Conseil de tutelle le 18 septembre 2023 après 10 h 30 et deux billets d'une couleur différente donnant accès aux dialogues entre décideurs tenus dans la salle du Conseil de tutelle le 19 septembre 2023 dans l'après-midi.

Organisations intergouvernementales et institutions spécialisées :

- Chaque organisation intergouvernementale recevra deux billets de couleur et chaque institution spécialisée un billet de couleur donnant accès à la salle de l'Assemblée générale et à toutes les zones du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences le 18 septembre 2023 jusqu'à 10 h 30.
- Chaque organisation intergouvernementale et chaque institution spécialisée recevront un billet d'une couleur différente donnant accès aux dialogues entre décideurs tenus dans la salle du Conseil de tutelle le 18 septembre 2023 après 10 h 30 et un billet d'une couleur différente donnant accès aux dialogues entre décideurs tenus dans la salle du Conseil de tutelle le 19 septembre 2023 dans l'après-midi.

*Accès à la salle de l'Assemblée générale pour le débat général et au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences du 19 au 26 septembre 2023*

Missions permanentes :

Chaque mission permanente recevra six cartes de couleur donnant accès à la salle de l'Assemblée générale et à toutes les zones du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences (toute zone « or »).

Organisations intergouvernementales et institutions spécialisées :

Chaque organisation intergouvernementale recevra deux cartes de couleur et chaque institution spécialisée une carte de couleur donnant accès à la salle de l'Assemblée générale et à toutes les zones du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences (toute zone « or »).

*Accès aux autres salles de conférence du 18 au 26 septembre 2023*

95. En outre, pour la plupart des réunions de haut niveau tenues entre le 18 et le 26 septembre 2023, des billets spéciaux donnant accès aux différentes salles de conférence seront distribués aux représentantes et représentants des États Membres et des États observateurs, des organisations intergouvernementales et des institutions spécialisées participant à ces réunions et aux tables rondes connexes. Un billet de ce type donne accès à la salle de conférence qui y est indiquée, à la date et à l'heure qui y sont indiquées. Il est possible d'accéder à la salle de conférence prévue pour une réunion en passant par les zones d'accès réservé du bâtiment de l'Assemblée générale

et du bâtiment des conférences à la date et à l'heure fixées pour cette réunion. Des précisions supplémentaires seront communiquées en temps utile.

*Surbadges (18-26 septembre 2023)*

96. Par ailleurs, les missions permanentes, les organisations intergouvernementales et les institutions spécialisées recevront un certain nombre de surbadges, qui permettront à leur personnel d'appui d'être présent durant la période du 18 au 26 septembre 2023 dans les zones d'accès réservé. Les surbadges ne donnent pas accès aux salles de conférence.

Missions permanentes :

- Chaque mission permanente recevra quatre cartes de couleur donnant accès au 2<sup>e</sup> étage ainsi qu'au rez-de-chaussée, au premier sous-sol et au 3<sup>e</sup> étage du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences (surbadges bleus). Ces cartes ne donnent pas accès aux salles de conférence.
- Chaque mission permanente recevra deux cartes d'une couleur différente donnant accès à certaines parties du premier sous-sol et du 3<sup>e</sup> étage du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences (surbadges orange). Ces cartes ne donnent pas accès aux salles de conférence.

Organisations intergouvernementales et institutions spécialisées :

- Chaque organisation intergouvernementale et chaque institution spécialisée recevront deux cartes de couleur donnant accès au 2<sup>e</sup> étage ainsi qu'au rez-de-chaussée, au premier sous-sol et au 3<sup>e</sup> étage du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences (surbadges bleus). Ces cartes ne donnent pas accès aux salles de conférence.
- Chaque organisation intergouvernementale et chaque institution spécialisée recevront deux cartes d'une couleur différente donnant accès à certaines parties du premier sous-sol et du 3<sup>e</sup> étage du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences (surbadges orange). Ces cartes ne donnent pas accès aux salles de conférence.

97. Un plan détaillé décrivant les différentes zones d'accès réservé sera diffusé sur la page d'accueil du Service du protocole et de la liaison.

98. Les cartes d'accès de couleur seront distribuées par le Service du protocole et de la liaison le jeudi 14 septembre 2023 entre 14 heures et 18 heures dans la salle de conférence A. Après cette date, les cartes d'accès pourront être retirées au Bureau du protocole (bureau S-0200) pendant les heures de bureau.

99. Aux séances plénières du débat général pendant lesquelles des chefs de délégation prononceront des allocutions, des places (jusqu'à huit places) seront réservées à la section « dignitaires » pour les conjoint(e)s des chefs d'État ou de gouvernement, vice-présidents et princes et princesses héritiers, à condition que la Chef du protocole ait été informée au préalable de leur présence. La priorité sera donnée aux conjoint(e)s des chefs d'État. En outre, en fonction des disponibilités, un nombre limité de places sera réservé au balcon du 4<sup>e</sup> étage et à la section A « dignitaires » (jusqu'à huit places) dans la salle de l'Assemblée générale pour les invités des délégations afin qu'ils assistent à la séance pendant laquelle la ou le chef de délégation prononcera son allocution. L'accès à ces sections sera réservé aux personnes munies d'un billet spécial émis par le Service du protocole et de la liaison.

100. Pour réserver des places à la section « dignitaires » et au balcon, les missions permanentes doivent remplir un formulaire SG.40 en ligne (Réservation de billets

pour le débat général) dans le menu déroulant « Protocole » sur le portail e-deleGATE (<https://edelegate.un.int/portal/protocol/tickets>), en précisant les noms et titres de tous les participants (une place pour le (la) conjoint(e) du ou de la chef de délégation et huit places au maximum à la section A « dignitaires ») et la date (matin ou après-midi) à laquelle le ou la chef de délégation interviendra, au moins une semaine à l'avance. Il convient d'indiquer également dans ce formulaire le nombre de billets souhaité pour le balcon du 4<sup>e</sup> étage ; les billets seront toutefois octroyés en fonction des places disponibles. Le lien pour les réservations sera mis en service à partir du mardi 5 septembre 2023. Les billets spéciaux pourront être retirés au Service du protocole et de la liaison (bureau S-0200) la veille de l'allocution du ou de la chef de délégation, après 15 heures.

101. Tous les documents, formulaires et supports d'information concernant la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale publiés par le Service du protocole et de la liaison peuvent être consultés sur le site Web du Service([www.un.org/dgacm/fr/content/protocol](http://www.un.org/dgacm/fr/content/protocol)).

## **VIII. Accueil**

102. Les chefs d'État ou de gouvernement, les vice-présidents et les princes et princesses héritiers participant à la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale seront accueillis par le Secrétaire général de 8 heures à 8 h 50 le mardi 19 septembre 2023 dans la salle du Conseil économique et social et le Salon des délégués nord, au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment de l'Assemblée générale.

## **IX. Séance d'information conjointe**

103. Une séance d'information conjointe en personne sur les réunions de haut niveau et le débat général sera tenue le jeudi 24 août 2023 par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Service du protocole et de la liaison, le Département de la sûreté et de la sécurité, la Division de l'administration du Département de l'appui opérationnel, le Bureau de l'informatique et des communications, le Département de la communication globale et le Cabinet du Secrétaire général.

## **X. Dispositions relatives aux réunions**

### **Locaux (manifestations parallèles et réunions bilatérales)**

104. Comme il est rappelé dans la lettre datée du 12 juin 2023 émanant du Directeur de cabinet du Secrétaire général, qui a été transmise dans une lettre du Président de l'Assemblée générale datée du 13 juin 2023, dans ses résolutions sur la question, l'Assemblée a insisté sur la nécessité urgente pour le système des Nations Unies de limiter, individuellement et collectivement, le nombre de manifestations tenues parallèlement au débat général ou en marge de celui-ci, et souligné qu'il faut limiter le nombre de manifestations de haut niveau tenues en marge du débat général à celles qui revêtent une importance capitale et requièrent l'attention immédiate des chefs d'État et de gouvernement. Les demandes d'organisation de manifestations parallèles présentées par les États Membres seront coordonnées par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences qui inscrira les manifestations au calendrier,

conformément aux procédures établies et en fonction de l'ordre de préséance des réunions organisées par les groupes régionaux ou d'autres grands groupes.

105. Des cabines temporaires se trouvant dans le bâtiment de l'Assemblée générale et la salle des pas perdus pourront être utilisées pour les réunions bilatérales durant la semaine de réunions de haut niveau de la soixante-dix-huitième session. Chacune peut accueillir en tout deux représentants principaux et six conseillers.

### **Réservations pour les réunions bilatérales**

106. Un système de réservation via gMeets (<https://conferences.unite.un.org/gMeets>) sera mis en service le mardi 22 août 2023 afin d'assurer une utilisation équitable et efficace des installations. Les délégations sont priées de faire leurs réservations par voie électronique en se connectant sur <https://conferences.unite.un.org/gMeets> avec le nom d'utilisateur et le mot de passe de leur compte gMeets, puis en cliquant sur l'onglet « Bilateral ». Les délégations qui ont besoin d'ouvrir un compte gMeets peuvent adresser un courriel à l'adresse suivante : [gmeets-helpdesk@un.org](mailto:gmeets-helpdesk@un.org). La date et l'heure de la réunion bilatérale ainsi que le nom de l'autre délégation participant à la réunion doivent être précisés dans la demande. Les réservations seront acceptées pour des réunions bilatérales d'une durée de 20 minutes commençant aux heures et aux demi-heures. Afin d'éviter les doubles réservations, seule la délégation qui propose la ou les réunions bilatérales fera la réservation.

107. L'information concernant l'attribution des cabines sera communiquée la veille de la réunion. Tout sera fait, compte tenu du programme, pour que les délégations ayant plusieurs réunions à la suite l'une de l'autre puissent les tenir dans la même cabine. Les demandes de dernière minute seront acceptées jusqu'à 18 heures la veille de la réunion et tout sera fait pour mettre une cabine à disposition, selon l'espace disponible. Les délégations qui souhaitent un complément d'information concernant les réunions bilatérales sont priées d'adresser leurs questions ou demandes à [bilatsmsu@un.org](mailto:bilatsmsu@un.org).

## **XI. Cérémonie des traités de 2023**

108. Pour promouvoir une plus grande participation des États aux 600 et quelques traités et conventions multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général en facilitant la signature ou le dépôt d'instruments de ratification juridiquement contraignants, l'acceptation, l'approbation ou l'adhésion durant la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, des dispositions spéciales seront prises, y compris la couverture par les médias, en vue de la tenue d'une cérémonie des traités du 19 au 22 septembre 2023 dans la zone réservée à la signature des traités, située au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Assemblée générale. Les rendez-vous pour les formalités de signature, de ratification ou d'adhésion doivent être pris bien à l'avance auprès de la Section des traités (adresse électronique : [treatysection@un.org](mailto:treatysection@un.org)). La Section des traités peut également être jointe au numéro de téléphone suivant : 212 963 5047 (secrétariat). Les États comptant signer ou ratifier une convention ou un traité ou y adhérer présenteront, de préférence avant le 8 septembre 2023, des exemplaires de leurs instruments de ratification ou d'adhésion à la Section des traités, pour qu'elle les passe en revue. L'original des instruments sera produit au moment de procéder aux formalités de signature, de ratification ou d'adhésion.

109. Des précisions sur la cérémonie des traités de 2023, notamment la lettre d'invitation du Secrétaire général, une liste de tous les traités et conventions multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général et les renseignements sur les procédures, peuvent être obtenues sur le site Web de la Collection des traités des Nations Unies (<https://treaties.un.org>).

110. Outre la ou le chef d'État ou de gouvernement et la ou le ministre des affaires étrangères, deux personnes par délégation seront autorisées à participer à la cérémonie. Il incombe à chaque délégation d'accompagner le représentant ou la représentante qui doit procéder aux formalités de signature, de ratification ou d'adhésion, au lieu indiqué, cinq minutes avant l'heure prévue. Un ou une fonctionnaire du protocole accueillera les dignitaires (chefs d'État ou de gouvernement, vice-présidents, princes ou princesses héritiers) et les accompagnera à la cérémonie.

111. Pour accéder à la salle où se tiendra la cérémonie des traités de 2023, les représentants des médias nationaux et internationaux doivent avoir été dûment accrédités en tant que membres de la presse par le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias du Département de la communication globale. Pour en savoir plus, il convient de consulter la page [www.un.org/malu/](http://www.un.org/malu/) ou de contacter le Groupe (adresse électronique : [malu@un.org](mailto:malu@un.org) ; téléphone : 212 963 6934).

## **XII. Dispositions prises en matière de sécurité**

### **Considérations générales**

112. Le Siège restera fermé au public pendant toute la période des réunions de haut niveau et du débat général, soit à partir du mercredi 13 septembre, à 17 heures, au dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2023, à la fin de la journée de travail. Il n'y aura pas de visites guidées pendant cette période.

113. Pendant les réunions de haut niveau, l'accès à l'enceinte de l'ONU sera réservé exclusivement aux membres des délégations et à leurs collaborateurs ; aux membres du personnel du Secrétariat de l'ONU et des fonds, programmes et organismes des Nations Unies ; aux représentants des médias accrédités ; et aux prestataires de services agréés munis d'une carte d'identité ONU.

114. Les représentants de la société civile et d'organisations non gouvernementales invités à assister à une réunion de haut niveau ou à une autre manifestation devront être en possession en tout temps d'une pièce d'identité avec photo en cours de validité délivrée par les États Membres et d'un billet spécial (avec indication de la réunion à laquelle ils sont invités, de la date et de l'heure). C'est au bureau des Nations Unies ou à la mission permanente parrainant la manifestation en question qu'incombe la responsabilité d'obtenir les billets spéciaux. Les invités non détenteurs de cartes d'identité ONU devront être accompagnés par un membre du personnel du bureau ou un membre de la délégation parrainant la manifestation depuis l'entrée du complexe (2<sup>e</sup> Avenue au niveau de la 46<sup>e</sup> Rue) jusqu'au lieu de la réunion ou de la manifestation.

115. Pour toutes les délégations gouvernementales (États Membres ou observateurs), les cartes d'identité ONU seront délivrées au bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité (au 320 East 45th Street). En ce qui concerne les demandes de cartes d'identité ONU pour les agents nationaux de sécurité accompagnant des chefs d'État ou de gouvernement, il convient de prendre contact avec le capitaine Eric Bramwell, du Groupe des services spéciaux (adresse électronique : [security-unhq-specialservices@un.org](mailto:security-unhq-specialservices@un.org) ; téléphone : 212 963 7531). Les missions et les bureaux sont tenus de soumettre les demandes d'accréditation de leur personnel de sécurité (participation en présentiel uniquement) au moyen du système d'accréditation en ligne « e-Registration », accessible à partir du portail e-deleGATE (<https://edelegate.un.int>).

116. Toute personne n'appartenant pas aux catégories susmentionnées ou ne possédant pas de carte d'identité ONU en cours de validité ni de billet spécial se verra refuser l'accès au Siège. Pour éviter tout contretemps, les gouvernements sont priés de faire dûment accréditer les membres de leur délégation.

117. Il convient de faire part de toute question ou préoccupation au Chef du Service de la sécurité et de la sûreté du Siège de l'Organisation, Michael Browne, par l'intermédiaire du Groupe de l'organisation de la sécurité pour les événements (capitaine Dorcus Lourien, adresse électronique : [security\\_service\\_coordinator@un.org](mailto:security_service_coordinator@un.org) ; téléphone : 212 963 7028), ou de l'inspectrice Malinda McCormack (adresse électronique : [mccormackm@un.org](mailto:mccormackm@un.org) ; téléphone : 212 963 1867).

### **Accès au complexe du Siège de l'ONU du lundi 18 au mardi 26 septembre 2023**

118. Les horaires d'ouverture des entrées pour piétons seront les suivants :

42 <sup>e</sup> Rue et 1 <sup>re</sup> Avenue	24 heures sur 24 (accès réservé aux détenteurs de carte d'accès « dignitaire », aux membres des délégations, aux membres du personnel et aux prestataires de service agréés)
46 <sup>e</sup> Rue et 1 <sup>re</sup> Avenue	De 6 heures à la fin de la journée de travail (accès réservé aux détenteurs de carte d'accès « dignitaire » et aux membres des délégations, aux membres du personnel et aux prestataires de service agréés munis d'une carte secondaire de couleur)
47 <sup>e</sup> Rue et 1 <sup>re</sup> Avenue	De 6 heures à la fin de la journée de travail (accès réservé aux médias, aux membres de la société civile et aux invités non détenteurs de cartes d'identité ONU munis d'un billet spécial)

119. Tous les paquets introduits dans les locaux, y compris ceux apportés par des membres du personnel et des membres de délégations, seront soumis à un contrôle de sécurité.

120. Les représentants des médias et les prestataires de service agréés qui souhaitent avoir accès aux locaux de l'ONU en dehors des heures de travail doivent prendre les dispositions nécessaires en appelant au préalable le Centre des opérations de sécurité au poste 3-6666.

### **Fermeture de l'entrée des délégations aux piétons**

121. Pendant la semaine de réunions de haut niveau de la soixante-dix-huitième session, l'entrée piétonne des délégations, située sur la 1<sup>re</sup> Avenue à la hauteur de la 45<sup>e</sup> Rue, sera fermée en raison du passage des cortèges motorisés. L'entrée située sur la 1<sup>re</sup> Avenue à la hauteur de la 46<sup>e</sup> Rue, côté sud, sera réservée aux hauts dignitaires, aux chefs de délégation, aux représentants permanents auprès de l'ONU, aux membres des délégations munis d'une carte d'accès secondaire et aux hauts fonctionnaires des Nations Unies munis d'une carte d'accès de couleur or, qui l'emprunteront pour accéder à l'entrée des délégations.

### **Groupe des cartes d'accès et d'identité**

122. En prévision de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, le bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité, qui se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment FF (au 320 East 45th Street), sera ouvert aux membres du personnel et aux membres des délégations.

123. La délivrance des cartes d'accès annuelles et temporaires aux représentants d'organisations non gouvernementales sera suspendue du vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023 jusqu'à la fin du débat général. Les organisations non gouvernementales invitées

à assister à des réunions ou manifestations qui se tiendront pendant la période de réunions de haut niveau devront obtenir un billet spécial auprès du bureau ou de l'État Membre parrainant la réunion.

124. Les jours et heures d'ouverture du bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité seront les suivants :

Du lundi 11 au jeudi 14 septembre	8 h 30-16 heures
Vendredi 15 septembre	8 h 30-18 heures
Samedi 16 et dimanche 17 septembre	9 heures-17 heures
Du lundi 18 au mercredi 20 septembre	8 heures-18 heures
Jeudi 21 et vendredi 22 septembre	8 heures-17 heures
Samedi 23 et dimanche 24 septembre	Fermé
Lundi 25 et mardi 26 septembre	8 heures-16 heures

#### **Zones d'accès réservé**

125. Conformément aux procédures en vigueur, l'accès au bâtiment de l'Assemblée générale et au bâtiment des conférences est réservé aux membres des délégations et aux membres du personnel appelés à s'y rendre dans le cadre de leurs fonctions. Dans tous les cas, y compris pour les membres du personnel de l'ONU, les intéressés devront être munis d'une carte d'identité ONU en cours de validité et d'une carte d'accès secondaire de couleur. L'espace étant limité au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment de l'Assemblée générale, les membres des délégations munis d'une carte d'identité ONU et d'une carte d'accès secondaire de couleur sont priés de ne pas s'y rassembler et d'utiliser plutôt le 2<sup>e</sup> étage du bâtiment des conférences à cette fin.

126. Les représentants d'organisations non gouvernementales munis d'un billet spécial valide n'auront pas accès aux zones d'accès réservé ; ils ne pourront assister aux réunions se tenant au Siège que sur présentation d'un billet spécial valide, délivré pour la ou les séances du jour.

#### **Cortèges motorisés escortés**

127. Les cortèges motorisés escortés pénétreront dans l'enceinte du Siège par l'entrée située sur la 1<sup>re</sup> Avenue à la hauteur de la 43<sup>e</sup> Rue et déposeront leurs passagers sous l'auvent placé devant l'entrée des délégués. Ils quitteront le Siège par la sortie située sur la 1<sup>re</sup> Avenue au niveau de la 45<sup>e</sup> Rue. Leurs déplacements dans l'enceinte de l'ONU seront réglementés par le Service de la sécurité et de la sûreté et coordonnés en concertation avec le pays hôte.

#### **Cortèges motorisés non escortés**

128. Les véhicules non escortés pourront déposer leurs passagers au passage pour piétons situé à l'intersection de la 46<sup>e</sup> Rue et de la 1<sup>re</sup> Avenue, après avoir présenté une carte d'identité ONU en cours de validité et la vignette UNGA78 délivrée par l'Administration du garage au poste de contrôle des véhicules situé à l'angle de la 46<sup>e</sup> Rue et de la 2<sup>e</sup> Avenue.

### **Circulation sur le rond-point du Secrétariat et entrée située au niveau de la 43<sup>e</sup> Rue**

129. Comme il y a très peu de place pour manœuvrer sur le rond-point du Secrétariat et dans l'allée menant à l'entrée des délégués, des contrôles stricts seront mis en place dans ces zones pour assurer la sécurité, éviter les encombrements et faciliter l'arrivée dans les temps des cortèges qui déposent des membres de délégations et d'autres responsables de haut niveau.

130. L'accès à l'enceinte par l'entrée de la 1<sup>re</sup> Avenue au niveau de la 43<sup>e</sup> Rue sera réservé aux cortèges motorisés escortés par les forces de l'ordre du pays hôte.

131. La circulation normale autour du rond-point reprendra le lundi 2 octobre 2023 ; les véhicules autorisés pourront de nouveau quitter le rond-point du Secrétariat par la sortie située au niveau de la 45<sup>e</sup> Rue les jours de semaine, de 9 heures à 19 heures.

### **Stationnement**

132. Pendant la durée des réunions de haut niveau et du débat général, à l'exception des cortèges motorisés escortés, tous les véhicules autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'ONU seront autorisés à entrer dans le garage par l'entrée de la 48<sup>e</sup> Rue, qui sera opérationnelle de 6 heures jusqu'à la fin de la journée de travail, tous les jours, du 18 au 23 septembre et les 25 et 26 septembre. La sortie se fera par la 42<sup>e</sup> Rue. La voie d'accès au troisième sous-sol et les voies de circulation à l'intérieur du garage devront être dégagées en permanence. Il sera interdit d'y stationner, sous peine d'enlèvement du véhicule.

133. Tout véhicule pénétrant dans l'enceinte du Siège sera fouillé. Afin d'accélérer les contrôles de sécurité, il est donc conseillé de transporter le moins de choses possible dans les véhicules.

134. Les vélos, trottinettes et autres moyens de transport individuels portatifs, notamment les versions à batterie, ne seront pas permis dans les locaux du Siège.

## **XIII. Dispositions d'accès et services pour les médias**

135. Les représentants des médias qui possèdent une carte d'identité ONU en cours de validité seront autorisés à couvrir le débat général et les autres réunions de haut niveau sans accréditation supplémentaire.

136. Le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias procédera à l'enregistrement des représentants des médias accompagnant les délégations, y compris les photographes et les caméramen officiels. Les missions et les bureaux sont tenus de soumettre leurs demandes d'accréditation des médias au moyen du système d'accréditation en ligne « e-Registration » accessible à partir du portail e-deleGATE (<https://edelegate.un.int>) (voir instructions à l'adresse suivante : [www.un.org/en/media/accreditation/pdf/eRegistration\\_guide\\_media\\_passes.pdf](http://www.un.org/en/media/accreditation/pdf/eRegistration_guide_media_passes.pdf)). Les demandes doivent être présentées au plus tard le 8 septembre 2023 afin de pouvoir être traitées rapidement. Les chargés d'information ou les attachés de presse des gouvernements ne doivent pas être accrédités en tant que membres des médias, sauf si leur rôle consiste à prendre des photos ou des vidéos. Les photographes et les caméramen officiels doivent être accrédités en tant que membres des médias pour pouvoir couvrir les réunions et autres événements médiatiques.

137. Les représentants des médias qui souhaitent se faire accréditer isolément doivent remplir le formulaire en ligne et télécharger une demande rédigée sur le papier à tête de leur organisme de presse. Ils ont jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour faire une

demande d'accréditation en leur nom propre. Les instructions sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.un.org/fr/media/accreditation/accreditation.shtml>.

138. Les représentants des médias peuvent retirer leur badge de presse auprès du Groupe des cartes d'accès et d'identité (au 320 East 45th Street) jusqu'au dimanche 17 septembre 2023. Du lundi 18 au mardi 26 septembre 2023, les représentants des médias pourront retirer leur badge de presse au Centre des visiteurs (bâtiment de l'UNITAR, 801 First Avenue). Les jours et heures d'ouverture seront les suivants :

Du lundi 18 au mercredi 20 septembre : 8 heures-18 heures

Jeudi 21 et vendredi 22 septembre : 8 heures-17 heures

Samedi 23 et dimanche 24 septembre : Fermé

Lundi 25 et mardi 26 septembre : 8 heures-16 heures

139. Les représentants des médias doivent porter leur carte d'identité ONU de manière clairement visible pendant toute la durée de leur présence dans les locaux.

140. L'entrée réservée aux médias accrédités se trouve sur la 1<sup>re</sup> Avenue au niveau de la 47<sup>e</sup> Rue ; les représentants des médias et leur matériel seront soumis là à un contrôle de sécurité. Tous les représentants des médias devront présenter une carte d'identité ONU en cours de validité au personnel de sécurité de l'ONU lors de leur entrée dans les locaux.

141. Il est conseillé aux membres des médias d'arriver tôt pour avoir le temps de passer les contrôles de sécurité. Les personnes qui arrivent à la dernière minute seront retardées, notamment lorsque la 1<sup>re</sup> Avenue sera fermée pour laisser passer les cortèges motorisés.

142. Les membres des médias accrédités doivent être à tout moment accompagnés par des membres du personnel du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias dans les zones d'accès réservé. Des accompagnateurs sont disponibles au bureau du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias (bureau S-0250) et aux guichets de liaison ad hoc.

143. Pour accéder aux cabines de presse de la salle de l'Assemblée générale, les représentants des médias devront emprunter la rampe située sur le côté est du bâtiment de l'Assemblée générale.

144. Les photographes officiels, accompagnés par le personnel du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias, pourront prendre des photos depuis la passerelle située à l'arrière de la salle de l'Assemblée générale au moment où sera prononcée la déclaration nationale. L'espace étant limité, il se peut qu'ils ne puissent pas rester pour couvrir d'autres discours.

145. Un petit nombre de billets seront disponibles pour l'admission à la tribune de la presse de la salle de l'Assemblée générale et des autres réunions pour lesquelles un second billet est requis. Le personnel du guichet de liaison avec les médias distribuera ces billets 30 minutes avant la réunion, selon le principe du « premier arrivé, premier servi ». Les délégations qui organisent des réunions doivent indiquer au Groupe des accréditations et de la liaison si les médias peuvent y assister et attribuer des billets de presse en conséquence.

146. Les représentants des médias officiels qui souhaitent couvrir les réunions bilatérales avec le Secrétaire général devront se présenter au bureau du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias (bureau S-0250) au moins 30 minutes avant la réunion.

147. Les délégations recevront des cartes « attaché de presse » secondaires qui permettront à leurs membres d'accompagner les représentants de leurs médias seulement à la cabine qui a été attribuée à leur réunion bilatérale avec d'autres États Membres. Les personnes détentrices d'une carte « attaché de presse » peuvent emprunter l'entrée de la 47<sup>e</sup> Rue avec les membres des médias accompagnant les délégations.

148. Un centre des médias temporaire sera installé sur la pelouse Nord. Les représentants des médias devront apporter les câbles nécessaires pour enregistrer les retransmissions vidéo et audio en direct.

149. Des retransmissions vidéo en direct et des fichiers et des photographies téléchargeables seront disponibles au Département de la communication globale (voir la section intitulée « United Nations audiovisual materials » dans [www.un.org/en/media/accreditation/pdf/GA78\\_NMD\\_media\\_resources.pdf](http://www.un.org/en/media/accreditation/pdf/GA78_NMD_media_resources.pdf)).

150. Les membres des médias peuvent obtenir des documents, le texte des déclarations et les communiqués de presse auprès du Centre de documentation pour les médias en adressant un courriel à [mdc@un.org](mailto:mdc@un.org) ou en se rendant au bureau S-0219.

151. La liste des réunions en présentiel et en ligne, des réunions d'information et d'autres événements ouverts aux médias sera publiée quotidiennement sur [www.un.org/en/media/accreditation/alert.shtml](http://www.un.org/en/media/accreditation/alert.shtml).

152. Les informations concernant l'accréditation des médias et les dispositions prises pendant la période des réunions de haut niveau seront actualisées régulièrement à l'adresse suivante : <https://www.un.org/en/media/accreditation/unga.shtml>.

153. Pour plus d'information, il convient de s'adresser au Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias (adresse électronique : [malu@un.org](mailto:malu@un.org) ; téléphone : 212 963 6934).

### **Services audiovisuels**

154. La Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence du Bureau de l'informatique et des communications fournit des services audiovisuels pour les réunions et manifestations qui se déroulent au Siège de l'ONU à New York (adresse électronique : [request-for-services@un.org](mailto:request-for-services@un.org) ; téléphone : 212 963 9485 ; bureau : CB-1B-79).

155. Toutes les demandes de réunions ou de manifestations pour lesquelles des services audiovisuels sont nécessaires doivent être soumises via le système de gestion en ligne des réunions (gMeets) ou le portail One-Stop Shop (voir les manuels d'utilisation correspondants). Pour les services audiovisuels, il convient de sélectionner la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence pour trouver les services requis. Une fois la réunion ou la manifestation approuvée, il peut être fait appel aux services de la Section si nécessaire.

### **Documents audiovisuels de l'ONU**

156. Des photographies au format numérique JPG peuvent être téléchargées gratuitement depuis la page Web suivante : <https://dam.media.un.org/>. Les demandes et questions concernant les photos doivent être adressées à la Photothèque de l'ONU (adresse électronique : [photolibrary@un.org](mailto:photolibrary@un.org)).

157. Les fichiers numériques des discours prononcés pendant le débat général pourront être téléchargés gratuitement, au format MPEG-4 (H.264), depuis la page Web de la Médiathèque de l'ONU ([www.unmultimedia.org/avlibrary/](http://www.unmultimedia.org/avlibrary/)). Les délégations peuvent s'adresser à la Médiathèque (adresse électronique : [avlibrary@un.org](mailto:avlibrary@un.org)) pour obtenir des

vidéos de qualité professionnelle, telles que des fichiers MOV, aux fins de rediffusion. Elles peuvent également demander à la Médiathèque des doubles des fichiers numériques des autres réunions, qui leur seront remis s'ils sont disponibles. Toutes les demandes seront traitées dans l'ordre dans lequel elles auront été reçues.

158. Des fichiers audio des discours, au format numérique MP3, pourront être téléchargés gratuitement depuis la page Web de la Médiathèque. Les demandes et questions concernant les enregistrements audio doivent être adressées à la Médiathèque de l'ONU.

159. Des chaînes commerciales assureront également la retransmission télévisée en direct (voir [www.un.org/en/media/accréditation/pdf/UNTV\\_Transmission\\_Guide.pdf](http://www.un.org/en/media/accréditation/pdf/UNTV_Transmission_Guide.pdf)). Pour en savoir plus, il convient de prendre contact avec Ingrid Kasper (téléphone : 646 258 3740 ; adresse électronique : [kasper@un.org](mailto:kasper@un.org)) ou Cesar Martin Redi (téléphone : 917 367 9231 ; portable : 914 393 1072 ; adresse électronique : [redi@un.org](mailto:redi@un.org)) à la Télévision des Nations Unies.

160. La Télévision des Nations Unies ne fournira que des services centralisés. Les télédiffuseurs souhaitant avoir accès à la retransmission en direct des réunions de haut niveau et du débat général sont priés de s'adresser à Ingrid Kasper ou à Cesar Martin Redi.

161. Le service de diffusion sur le Web de l'ONU assurera quotidiennement la couverture, en direct et à la demande, des réunions de haut niveau et du débat général, qui seront diffusés sur les plateformes suivantes :

- Télévision en ligne des Nations Unies ([webtv.un.org](http://webtv.un.org)) – dans les six langues officielles et dans la langue originale de l'orateur ou oratrice ;
- Chaîne YouTube de l'ONU ([youtube.com/unitednations](http://youtube.com/unitednations)) – en anglais ;
- Twitter ([twitter.com/UNWebTV](http://twitter.com/UNWebTV)) – en anglais.

162. Un enregistrement vidéo de chaque personne s'exprimant au débat général sera accessible à la demande, dans les six langues officielles et dans la langue de l'orateur ou de l'oratrice, sur le site Web. Le service de diffusion sur le Web mettra également en ligne les enregistrements des conférences et points de presse ainsi que des réunions et manifestations. Pour tout renseignement en la matière, il convient de s'adresser au service de diffusion sur le Web (téléphone : 212 963 6733 ; adresse électronique : [damiannou@un.org](mailto:damiannou@un.org) ou [justin@un.org](mailto:justin@un.org)).

### **Internet et médias sociaux**

163. Grâce à un portail du site Web de l'ONU ([www.un.org](http://www.un.org)) spécialement prévu à cet effet (<http://gadebate.un.org>), il sera possible de suivre, en direct ou à la demande, les réunions de haut niveau de l'Assemblée générale. Pour toute question, il convient de s'adresser au Chef de la Section des services Web, Peter Dawkins (téléphone : 917 769 1318 ; adresse électronique : [dawkins@un.org](mailto:dawkins@un.org)).

164. La Section des communiqués de presse ([www.un.org/press/en](http://www.un.org/press/en) – site en anglais ; [www.un.org/press/fr](http://www.un.org/press/fr) – site en français) assurera la couverture des séances plénières et des réunions de haut niveau de l'Assemblée générale, en anglais et en français. Les communiqués de presse seront également disponibles sur demande auprès du Centre de documentation pour les médias.

165. Le site Web ONU Info ([news.un.org/fr/](http://news.un.org/fr/)), qui constitue le principal portail d'accès aux nouvelles de l'Organisation, est actualisé en permanence dans les six langues officielles ainsi qu'en hindi, en kiswahili et en portugais. Il comportera de nombreux liens donnant accès, notamment, aux communiqués de presse, à certains rapports ainsi qu'aux textes des déclarations prononcées par le Secrétaire général et

par le Président de l'Assemblée générale. Un flux d'informations actualisées sur les travaux de l'Assemblée générale sera diffusé dans toutes les langues officielles. Les personnes intéressées peuvent aussi s'abonner pour recevoir gratuitement sur leur messagerie des bulletins d'information électroniques sur les manifestations qui se déroulent à l'ONU. Des informations actualisées continueront d'être diffusées chaque jour sur les comptes d'ONU Info sur les médias sociaux (Facebook, Twitter et YouTube).

166. Il existe deux applications pour smartphone gratuites qui permettent aux délégations et aux médias de suivre les débats sur leur téléphone portable. L'application « UN News Reader » (pour appareils Android et iOS dans les six langues officielles ainsi qu'en hindi, en kiswahili et en portugais) donne accès à des programmes multimédias provenant des plateformes d'information de l'ONU, qui sont actualisés en permanence. Les utilisateurs de l'application peuvent également suivre les réunions en direct et se connecter au point de presse quotidien du porte-parole du secrétaire général, ainsi que recevoir des alertes d'information. L'application audio de l'ONU « UN Audio Channels » (pour appareils iOS et Android dans les six langues officielles ainsi qu'en kiswahili et en portugais) permet de suivre certains débats qui se déroulent dans la salle de l'Assemblée générale et dans celle du Conseil de sécurité. La Radio des Nations Unies produit aussi des émissions dans huit langues – à savoir les six langues officielles, le kiswahili et le portugais. Pour toute question urgente concernant ONU Info, il convient de contacter Victor Evans-Harvey ([evans-harvey@un.org](mailto:evans-harvey@un.org)).

167. Des informations seront mises en ligne régulièrement sur les comptes officiels des médias sociaux gérés par le Département de la communication globale ([www.un.org/social](http://www.un.org/social)). Les chefs de délégation et les influenceurs seront invités à participer en ligne à des activités de l'Assemblée générale relatives aux médias sociaux. Les États Membres sont également invités à publier des informations sur les médias sociaux en utilisant le mot-dièse #UNGA. Les questions en la matière peuvent être adressées à la Section des médias sociaux (téléphone : 646 708 3312 ; adresse électronique : [scaddan@un.org](mailto:scaddan@un.org)).

#### **Points de presse et conférences de presse**

168. Le porte-parole du Secrétaire général tient tous les jours, à midi, un point de presse dans la salle S-0237. Sauf indication contraire, les conférences de presse données par les hauts fonctionnaires de l'ONU, les délégations et les missions permanentes auront lieu dans cette même salle. Ces dispositions peuvent être modifiées en fonction des questions de santé publique. Le Bureau du porte-parole du Secrétaire général fera paraître, chaque jour, la liste des conférences de presse qui se tiendront le jour même, liste qui sera aussi disponible sur la page Web du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias ([www.un.org/en/media/accréditation/alert.shtml](http://www.un.org/en/media/accréditation/alert.shtml)) et sur Twitter (@UNMediaLiaison).

169. Les délégations qui souhaitent organiser une conférence de presse sont invitées à se mettre en rapport avec le Bureau du porte-parole du Secrétaire général, à l'un des numéros suivants : 212 963 7707, 212 963 7160 ou 212 963 7161.

170. Seuls les représentants des médias peuvent assister aux points de presse et aux conférences de presse.

## **XIV. Appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence**

171. La Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence du Bureau de l'informatique et des communications fournit des services

audiovisuels pour les réunions et manifestations qui se déroulent au Siège de l'ONU à New York (adresse électronique : [request-for-services@un.org](mailto:request-for-services@un.org) ; téléphone : 212 963 8648).

### **Conférences, réunions et manifestations**

172. Les services fournis par la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence incluent la fourniture et l'utilisation des moyens technologiques liés aux salles de conférence et aux réunions, de systèmes combinant microphones de conférence et transmission de l'interprétation, de systèmes de vote et de minutage, d'émissions pour la télévision, de diffusion via la radio et Internet, d'enregistrements, d'écrans, de projecteurs et de plaques nominatives numériques, de systèmes permettant la participation à distance (systèmes de visioconférence et plateformes de réunions virtuelles comme Microsoft Teams et Cisco WebEx), de systèmes d'amplification du son et de technologies favorisant l'accessibilité telles que le sous-titrage et la langue des signes. Les demandes doivent être envoyées à la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence (adresse électronique : [request-for-services@un.org](mailto:request-for-services@un.org)). La Section fournit ces services de radiotélédiffusion, qui sont prévus dans son budget, moyennant remboursement.

173. Les services ci-après sont fournis pour les réunions inscrites au calendrier officiel :

- Système combinant microphones de conférence et transmission de l'interprétation ;
- Systèmes de sonorisation et d'amplification du son ;
- Projecteurs et écrans numériques ;
- Enregistrements ;
- Radiodiffusion et transmission ;
- Systèmes d'affichage électronique et plaques nominatives numériques ;
- Téléprompteur(s) ;
- Sous-titrage (permanent ou à la demande) ;
- Diffusion en langue des signes ;

174. Les services supplémentaires ou les services pour les réunions non inscrites au budget sont fournis en appliquant le principe du recouvrement des coûts. Tarifs et devis peuvent être obtenus sur demande (adresse électronique : [request-for-services@un.org](mailto:request-for-services@un.org) ; téléphone : 212 963 8648).

### **Technologies audiovisuelles liées à l'accessibilité**

175. La Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence facilite la fourniture de technologies et de services permettant de rendre les réunions plus accessibles, tels que le sous-titrage permanent ou à la demande et l'enregistrement et la diffusion de l'interprétation en langue des signes (adresse électronique : [request-for-services@un.org](mailto:request-for-services@un.org) ; téléphone : 212 963 8648).

### **Services de retransmission, diffusion en continu et enregistrements audio**

176. Des services de retransmission, de diffusion en continu et d'enregistrement audio et vidéo sont disponibles pour les réunions et manifestations.

### **Projections vidéo et écrans de télévision et d'ordinateurs et autres services liés à l'affichage numérique et au son**

177. Les projecteurs, écrans et haut-parleurs pour la diffusion multimédia, les exposés et l'affichage dans les salles de conférence et de réunion sont fournis par la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence. Tarifs et devis peuvent être obtenus sur demande (adresse électronique : [request-for-services@un.org](mailto:request-for-services@un.org) ; téléphone : 212 963 8648).

## **XV. Accès des représentants d'organisations non gouvernementales**

178. À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023, aucune nouvelle carte d'accès ne sera approuvée ou délivrée aux représentants des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social pour la durée de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale. L'accès aux locaux de l'ONU sera accordé sur présentation d'une carte d'identité ONU en cours de validité, jusqu'au 15 septembre 2023 seulement. Du 18 au 29 septembre 2023, les représentants des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ne pourront pas entrer dans le complexe du Siège au moyen des cartes d'accès annuelles ou temporaires.

179. Un nombre limité de cartes spéciales donnant accès à l'Assemblée générale, et valables le jour même, seront distribuées chaque jour entre le 18 et le 26 septembre par le Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales, selon le principe du « premier arrivé, premier servi », à l'angle de la 2<sup>e</sup> Avenue et de la 46<sup>e</sup> Rue, de 9 heures à 10 heures et de 14 heures à 15 heures. Compte tenu du nombre limité de cartes disponibles, et pour donner à toutes les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social une chance égale d'assister aux séances, des cartes spéciales valables une demi-journée seront distribuées à un représentant ou une représentante de chaque organisation non gouvernementale afin de lui permettre d'assister soit à la séance du matin, soit à la séance de l'après-midi du débat général, mais pas aux deux. En d'autres termes, les organisations non gouvernementales qui participent à la séance du matin ne peuvent pas participer à la séance de l'après-midi.

180. Si les représentants d'organisations non gouvernementales s'inscrivent pour une manifestation particulière et sont autorisés à y participer, les organisateurs de la manifestation leur remettront des cartes d'accès spéciales à leur nom émises par le Département de la sûreté et de la sécurité. La procédure habituelle de délivrance des cartes d'accès aux locaux de l'ONU sera rétablie à compter du 2 octobre 2023.

## **XVI. Services médicaux**

### **Maladie à coronavirus (COVID-19)**

181. Toute personne qui ne se sentirait pas bien est priée de quitter immédiatement le complexe et de s'adresser à des services médicaux extérieurs. Toute personne qui tomberait malade et aurait des symptômes de type COVID-19 ou dont il aurait été établi à l'issue d'un test qu'elle avait été contaminée par la COVID-19, après avoir participé à une manifestation au Siège, est fortement encouragée à en informer l'entité ou la mission permanente parrainant la manifestation, qui déterminera s'il est nécessaire de communiquer cette information à d'autres participants selon ses propres protocoles.

**Soins d'urgence et autres soins**

182. Pendant les réunions de haut niveau, une équipe chargée d'assurer des services médicaux d'urgence se trouvera à l'infirmierie du Service médical, dans le bâtiment du Secrétariat ; les services d'urgence de la ville de New York seront également prêts à intervenir en cas de besoin. Les personnes atteintes de toute autre maladie sont encouragées à consulter un médecin local, mais peuvent s'adresser à l'infirmierie du Service médical, au 5<sup>e</sup> étage du bâtiment du Secrétariat, pour les premiers soins en cas de blessures corporelles légères.

183. Les délégations qui ont des questions d'ordre médical, notamment au sujet des dispositions d'appui prévues pour les chefs d'État, sont priées de les adresser par courriel à [unhqclinic@un.org](mailto:unhqclinic@un.org).

**XVII. Relations avec le pays hôte**

184. Toute demande d'information concernant des questions ayant trait au pays hôte doit être adressée à James Donovan, à la Mission permanente des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies (téléphone : 646 510 0008 pendant les heures de bureau, et 212 415 4444 ou 646 510 0008 en dehors des heures de bureau) ou à Lisa Bowen (téléphone : 212 415 4144 ; portable : 646 510 0041).

**XVIII. Renseignements complémentaires et séances de questions-réponses**

185. Si nécessaire, des renseignements complémentaires seront publiés pour actualiser ou compléter ceux qui sont donnés dans la présente note. En outre, des séances de questions-réponses pourront être organisées à l'intention des délégations intéressées, dans les semaines précédant les réunions de haut niveau et le débat général.

186. Les documents ci-après paraîtront avant la tenue des réunions de haut niveau :

- Note verbale du Service du protocole et de la liaison sur les dispositions relatives au protocole et aux accréditations ;
- Dossier de presse de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale ;
- Guide à l'usage des délégations ;
- Matériel requis pour les réunions virtuelles avec interprétation.

187. Les services de cafétéria suivants sont assurés au Siège de l'ONU pendant les réunions de haut niveau et le débat général de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale :

- Le Restaurant des délégations et des salles privées pourront être réservés pour des événements privés. Il convient de s'adresser au Directeur des services de restauration, Lee Hayden (téléphone : 212 963 7029 ; adresse électronique : [lhayden@culinartinc.com](mailto:lhayden@culinartinc.com)) ;
- La Cafétéria Riverview, située au 4<sup>e</sup> étage du bâtiment des conférences, sera ouverte jusqu'au 15 septembre 2023, fermée du 18 au 22 septembre et rouverte à partir du 25 septembre 2023 de 11 h 30 à 15 heures.
- Le Café Vienne, situé au premier sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale, sera ouvert les 16 et 17 septembre 2023 de 9 heures à 17 heures, du 18 au 22 septembre de 9 heures à 18 heures, et à partir du 25 novembre aux heures habituelles, de 10 heures à 17 heures.

- La cafétéria principale, située au rez-de-chaussée du bâtiment de l'annexe sud, sera ouverte du 18 au 22 septembre 2023, de 7 h 30 à 16 heures.
- Le Lobby Café, situé au rez-de-chaussée du bâtiment du Secrétariat, sera ouvert jusqu'au 13 septembre 2023, fermé du 14 au 22 septembre et rouvert à partir du 25 septembre 2023 de 8 heures à 15 h 30.
- Le bar du Salon des délégations nord, situé au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment des conférences, sera ouvert jusqu'au 14 septembre 2023, fermé du 15 au 19 septembre, rouvert le 20 septembre de 10 heures à 19 heures et ouvert à partir du 21 septembre 2022 aux heures habituelles, de 9 h 30 à 19 heures ;
- Le coin repas en extérieur du jardin sud, situé près de l'antenne parabolique, au niveau du premier sous-sol du bâtiment du Secrétariat, sera ouvert du 18 au 22 septembre 2023 de 7 h 30 à 16 heures ;
- Le Café de la Paix, situé au premier sous-sol du bâtiment du Secrétariat, sera rouvert temporairement du 18 au 22 septembre 2023 de 11 h 30 à 15 heures ;
- Le Café des visiteurs, situé au premier sous-sol du bâtiment du Secrétariat, sera ouvert aux heures habituelles, de 9 heures à 17 heures.

188. Au total, il y a 17 distributeurs automatiques au Siège de l'ONU, aux endroits suivants :

- Centre des visiteurs, bâtiment de l'Assemblée générale, premier sous-sol (2 distributeurs d'en-cas, 2 distributeur de boissons chaudes et 2 distributeurs de boissons froides)
- Couloir de la Bibliothèque, rez-de-chaussée, entre le bâtiment de l'annexe sud et le bâtiment de la Bibliothèque (1 distributeur d'en-cas et 1 distributeur de boissons froides)
- Bâtiment des conférences, rez-de-chaussée (1 distributeur d'en-cas, 1 distributeur de boissons chaudes et 1 distributeur de boissons froides)
- Couloir voisin du bureau de la valise diplomatique (GA-3B-710), bâtiment de l'Assemblée générale, troisième sous-sol (1 distributeur d'en-cas et 1 distributeur de boissons froides)
- Centre d'apprentissage des langues (couloir voisin de la salle NL-3B-BCSTN-25), bâtiment de la pelouse nord, troisième sous-sol (un distributeur d'en-cas et un distributeur de boissons froides)
- Cuisine du poste de commandement des services de sécurité du Département de la sûreté et de la sécurité, bâtiment des conférences, deuxième sous-sol (1 distributeur d'en-cas et 1 distributeur de boissons froides)

## **XIX. Durabilité**

189. L'ONU a mis en place un certain nombre de mesures visant à réduire au minimum l'impact de ses activités sur l'environnement, notamment à réduire la consommation d'énergie et d'eau et à prévenir et gérer les déchets au Siège. Tous les participants sont encouragés à contribuer aux efforts faits en la matière.

190. Le Siège de l'ONU proscrit le plastique à usage unique et les articles en cette matière ont cessé, depuis juin 2019, d'être utilisés dans les services de restauration et autres services assurés au personnel et aux visiteurs. Le tri sélectif des déchets est encouragé et on trouvera, dans le complexe du Siège, des poubelles dûment étiquetées placées dans des endroits stratégiques. Les participants sont priés de se conformer

aux procédures et de suivre les indications concernant le tri sélectif des déchets. Les participants sont également invités à apporter des bouteilles et tasses ou gobelets réutilisables pour éviter d'avoir recours à des gobelets jetables et à des bouteilles d'eau en plastique.

191. Les participants sont encouragés à faire des économies de papier. Ils sont invités à utiliser des appareils portables pour consulter la documentation, y compris le *Journal des Nations Unies*, afin d'éviter de faire imprimer des documents et afin de participer ainsi à la réduction de la consommation de papier. Ils sont également encouragés à distribuer les documents non officiels par voie électronique.

192. Plusieurs services en ligne sont mis à la disposition des délégations. Avant d'imprimer des documents, les participants devraient envisager d'utiliser le service d'abonnement électronique du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences ([www.undocs.org](http://www.undocs.org)).

## **XX. Accessibilité pour les personnes en situation de handicap**

193. Les délégations qui comptent des membres ayant des besoins particuliers en matière d'accessibilité sont priées d'en informer le Secrétariat pour qu'il puisse faciliter leur participation aux réunions. Des ajustements peuvent être apportés, sur demande, à la disposition des places en vue de permettre la participation des personnes en situation de handicap, en application des paragraphes 33 et 34 de la résolution 73/341 de l'Assemblée générale. Pour les demandes individuelles, il convient de prendre contact avec la Section de l'appui aux réunions du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (adresse électronique : [accessibilitycentre@un.org](mailto:accessibilitycentre@un.org) ; téléphone : 212 963 7348/9) au plus tard trois jours ouvrables avant la réunion. Tous les efforts seront faits pour faciliter les aménagements raisonnables, sous réserve de disponibilité.

194. La Section de l'appui aux réunions offre également des services d'impression à la demande pour les participants aux réunions qui ont besoin d'exemplaires en braille des documents officiels. Les demandes d'exemplaires en braille doivent être adressées au Chef de la Section (adresse électronique : [chiefmss-dgacm@un.org](mailto:chiefmss-dgacm@un.org)) au moins 24 heures avant la date de la réunion. Les tirages en braille peuvent être retirés au Centre d'accessibilité situé au premier sous-sol du bâtiment des conférences (bureau S-1B-032), à côté des escaliers mécaniques qui mènent au bâtiment du Secrétariat.

195. Le Centre d'accessibilité de l'ONU fournit une assistance technique aux personnes qui ont une déficience auditive, visuelle ou physique. Il met à la disposition des personnes en situation de handicap qui participent aux réunions des équipements d'assistance qui peuvent aussi être empruntés. Il est situé au premier sous-sol du bâtiment des conférences, à côté des escaliers mécaniques qui mènent au bâtiment du Secrétariat. Pour toute question concernant les équipements d'assistance mis à disposition, il convient de prendre contact avec le Centre ([accessibilitycentre@un.org](mailto:accessibilitycentre@un.org)). Pour en savoir plus, il convient de consulter la page suivante : [www.un.org/dgacm/fr/content/accessibility](http://www.un.org/dgacm/fr/content/accessibility).

## XXI. Personnes à contacter concernant les dispositions relatives aux réunions de haut niveau

Affaires de l'Assemblée générale	Ruth de Miranda Adresse électronique : <a href="mailto:demiranda@un.org">demiranda@un.org</a>  Kenji Nakano Adresse électronique : <a href="mailto:nakano@un.org">nakano@un.org</a>
Service du protocole et de la liaison	Beatrix Kania Téléphone : 917 367 6166 Adresse électronique : <a href="mailto:beatrix.kania@un.org">beatrix.kania@un.org</a>  Nicole Bresson-Ondieki Téléphone : 917 367 4320 Adresse électronique : <a href="mailto:bresson@un.org">bresson@un.org</a>
Accréditation des délégations et modalités d'accès	Wai-Tak Chua Téléphone : 212 963 7181 Adresse électronique : <a href="mailto:chuaw@un.org">chuaw@un.org</a>
Questions techniques concernant le système e-Registration	Service d'assistance informatique Téléphone : 212 963 3333 Adresse électronique : <a href="mailto:missions-support@un.int">missions-support@un.int</a>
Section de la gestion des documents	Deirdre Durrance Téléphone : 917 367 5409 Adresse électronique : <a href="mailto:durrance@un.org">durrance@un.org</a>  Masud Rana Téléphone : 917 367 2141 Adresse électronique : <a href="mailto:rana@un.org">rana@un.org</a>  Manuel Abraham Téléphone : 917 367 5793 Adresse électronique : <a href="mailto:dms@un.org">dms@un.org</a>
Gestion des réunions	Xin Tong-Maywald Téléphone : 917 349 2427 Adresse électronique : <a href="mailto:tongx@un.org">tongx@un.org</a> , <a href="mailto:gmeets@un.org">gmeets@un.org</a>  Alice Grimason-Fuchs Téléphone : 212 963 3546 Adresse électronique : <a href="mailto:grimason-fuchs@un.org">grimason-fuchs@un.org</a> , <a href="mailto:gmeets@un.org">gmeets@un.org</a>
Groupe du Journal	Meena Sur Téléphone : 917 367 2454 Adresse électronique : <a href="mailto:journal@un.org">journal@un.org</a> , <a href="mailto:surm@un.org">surm@un.org</a>
Services d'interprétation	Sergey Kochetkov Téléphone : 212 963 8233 Adresse électronique : <a href="mailto:kochetkov@un.org">kochetkov@un.org</a>
Service de la rédaction des procès-verbaux de séance	Ibrahima Diallo Téléphone : 917 367 8147

Adresse électronique : [diallo4@un.org](mailto:diallo4@un.org), avec copie à [verbatim@un.org](mailto:verbatim@un.org)

Appui aux réunions et logistique

Narendra Nandoe  
Téléphone : 212 963 1807  
Adresse électronique : [nandoe@un.org](mailto:nandoe@un.org)

Kefentse Ndonga  
Téléphone : 917 667 3674  
Adresse électronique : [ndongak@un.org](mailto:ndongak@un.org)

Soumission des déclarations  
Téléphone : 212 963 7349  
Adresse électronique : [estatements@un.org](mailto:estatements@un.org)

Sécurité

Michael Browne  
Téléphone : 917 367 9211  
Adresse électronique : [browne2@un.org](mailto:browne2@un.org)

Inspectrice Paula Goncalves  
(Opérations de sécurité)  
Téléphone : 212 963 3694  
Télécopie : 212 963 1833  
Adresse électronique : [goncalvesp@un.org](mailto:goncalvesp@un.org)

Capitaine Dorcus Lourien (Groupe de l'organisation de la sécurité pour les événements)  
Téléphone : 212 963 7028  
Télécopie : 917 367 7032  
Adresse électronique : [dorcus.lourien@un.org](mailto:dorcus.lourien@un.org)

Médias

Mugeni Badjoko  
(communiqués de presse)  
Téléphone : 212 963 2131  
Adresse électronique : [badjoko@un.org](mailto:badjoko@un.org)

Tal Mekel (accréditation)  
Téléphone : 212 963 1504  
Télécopie : 212 963 4642

Ingrid Kasper (radiotélédiffusion et Télévision des Nations Unies)  
Téléphone : 646 258 3740

Peter Dawkins (site Web de l'ONU)  
Téléphone : 212 963 6974  
Adresse électronique : [dawkins@un.org](mailto:dawkins@un.org)

Jamille McCord (conférences de presse)  
Téléphone : 212 963 7707  
Adresse électronique : [mccord@un.org](mailto:mccord@un.org)

Service de la gestion des installations et des activités commerciales

Andrew Nye  
Téléphone : 212 963 7453  
Adresse électronique : [nye@un.org](mailto:nye@un.org)

Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence

Patrick Morrison  
Téléphone : 212 963 0407  
Adresse électronique : [morrisonp@un.org](mailto:morrisonp@un.org)

---

Service médical	Dr Mike Rowell Téléphone : 212 963 7090 Adresse électronique : <a href="mailto:rowell@un.org">rowell@un.org</a>  Infirmière administratrice, Petra Javanainen Téléphone : 212 963 7090 Adresse électronique : <a href="mailto:petra.javanainen@un.org">petra.javanainen@un.org</a>
Service des organisations non gouvernementales (Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et de la coordination au service du développement durable, Département des affaires économiques et sociales)	Wook-Jin Chang Adresse électronique : <a href="mailto:chang10@un.org">chang10@un.org</a>  Nahleen Ahmed Adresse électronique : <a href="mailto:ahmed36@un.org">ahmed36@un.org</a>
Service de liaison avec les organisations non gouvernementales (Groupe des relations avec la société civile, Département de la communication globale)	Andi Gitow Adresse électronique : <a href="mailto:gitow@un.org">gitow@un.org</a>  Kathryn Good Adresse électronique : <a href="mailto:nngls@un.org">nngls@un.org</a>
Centre de ressources pour la société civile (Groupe des relations avec la société civile, Département de la communication globale)	Adresse électronique : <a href="mailto:undgccso@un.org">undgccso@un.org</a>
Grands groupes et autres parties prenantes (Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et de la coordination au service du développement durable, Département des affaires économiques et sociales)	Friedrich Soltau Adresse électronique : <a href="mailto:soltau@un.org">soltau@un.org</a>
Pays hôte	James Donovan Téléphone : 646 510 0008 (en dehors des heures de bureau : 212 415 4444 ou 646 510 0008) Adresse électronique : <a href="mailto:donovanjb@state.gov">donovanjb@state.gov</a>  Lisa Bowen Téléphone : 212 415 4144 Portable : 646 510 0041 Adresse électronique : <a href="mailto:bowenlx@state.gov">bowenlx@state.gov</a>

---